189095

RAPPORT ANNUEL D'OLG 2007–2008

Table des matières

MEMBRES DU CONSEIL 2

HAUTE DIRECTION 4

APPORTS FINANCIERS 5

DÉMARCHE STRATÉGIQUE RENOUVELÉE 7

PROGRAMME JEU RESPONSABLE 8

EXAMEN DES ACTIVITÉS 9

- Loteries et Bingo
- Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes
- Casinos dans les complexes de villégiature

RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION 12

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 13

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 14

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 18

RAPPORT DE GESTION 41

Membres du conseil

MICHAEL J. GOUGH (PRÉSIDENT)

Fonctions antérieures

- Associé du cabinet juridique Osler, Hoskin & Harcourt LLP
- Ministères ontariens du Procureur général, de la Consommation et du Commerce, et du Trésor, de l'Économie et des Affaires intergouvernementales

Comités du conseil

- Comité de gestion de la vérification et des risques
- Comité de régie et des nominations
- Comité des ressources humaines et de la rémunération
- Comité spécial de suivi des recommandations sur les loteries de l'ombudsman de l'Ontario et de KPMG

du 1er mars 2006 au 28 février 2009

RONALD FOTHERINGHAM

Fonctions actuelles

- Propriétaire et président de Stoney Lake Management Consulting

Fonctions antérieures

- Associé de Tandem International

Comités du conseil

- Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)
- Comité de gestion de la vérification et des risques

du 25 août 2004 au 24 août 2010

MARLENE MCGRAW, CA

Fonctions actuelles

- Associée du cabinet d'experts-comptables Millard, Rouse & Rosebrugh LLP de Brantford, Ontario

Comité du conseil

- Comité de gestion de la vérification et des risques (présidente)

du 15 février 2006 au 14 février 2009

DEBORAH ROSATI, CA

Fonctions actuelles

- Fondatrice de RosatiNet, inc., catalyseur de jeunes entreprises

Fonctions antérieures

- Cofondatrice et chef des finances de TimeStep Corporation (société technologique en phase de démarrage) (acquise par Newbridge Networks)
- Associée commanditée de Celtic House
- Postes de direction aux finances à Tundra, Cognos, et BDO Dunwoody

Comités du conseil

- Comité de gestion de la vérification et des risques
- Comité des ressources humaines et de la rémunération

du 16 mai 2007 au 15 mai 2010

MICHELLE SAMSON-DOEL, CA

Fonctions actuelles

- Directrice des investissements de Gestion Groupe Samson Inc.

Fonctions antérieures

- Présidente exécutive du conseil d'administration de Multi-Marques Inc.

Comités du conseil

- Comité spécial de suivi des recommandations sur les loteries de l'ombudsman de l'Ontario et de KPMG (présidente)
- Comité de gestion de la vérification et des risques
- Comité de régie et des nominations

du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2010

JEAN-PIERRE SOUBLIÈRE

Fonctions actuelles

- Président d'Anderson Soublière Inc.

Fonctions antérieures

- Président et directeur de l'exploitation d'Alis Technologies
- Président de Systemhouse Canada et International

Comités du conseil

- Comité de gestion de la vérification et des risques
- Comité des ressources humaines et de la rémunération

du 30 mai 2007 au 29 mai 2010

BEVERLY TOPPING

Fonctions actuelles

- Présidente et chef de la direction de l'Institut des administrateurs de sociétés

Fonctions antérieures

- Fondatrice de Today's Parent Group

Comités du conseil

- Comité de régie et des nominations (présidente)
- Comité de gestion de la vérification et des risques
- Comité spécial de suivi des recommandations sur les loteries de l'ombudsman de l'Ontario et de KPMG

du 5 juillet 2004 au 4 juillet 2010

Haute direction

Membres de l'équipe de direction chargés des activités quotidiennes pendant l'exercice 2008

KELLY MCDOUGALD

Présidente-directrice générale

Depuis le 15 octobre 2007

NICK BAKO

Chef principal, Risques

Depuis le 30 octobre 2006

JOHN BLACK

Chef principal, Finances

Depuis le 4 avril 2005

RICHARD CAMPBELL

Vice-président principal, Ressources humaines

Depuis le 5 février 2008

LARRY FLYNN

Vice-président principal, Jeu

Depuis le 1er octobre 2001

CHRISTOPHER GINTHER

Vice-président principal, Contentieux, Affaires juridiques et Secrétariat général

Depuis le 21 janvier 2008

THOMAS MARINELLI

Vice-président, Chef principal de l'information

Depuis le 18 octobre 2007

GEORGE SWENY

Vice-président principal, Loteries

Depuis le 26 juillet 2004

Deux nouveaux postes annoncés récemment sont à pourvoir. Il s'agit des postes de chef principal, Sécurité et Conformité, et de vice-président principal, Marketing, Communications et Relations avec les partenaires.

Apports financiers

Fondée le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) est un organisme provincial qui exploite et gère les loteries, les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes de la province.

Depuis 1975, OLG a généré plus de 28 milliards de dollars au profit de la province de l'Ontario. Le gouvernement a investi ce montant dans le soutien des hôpitaux, des activités de sport amateur, récréatives et culturelles, des collectivités, des programmes prioritaires provinciaux comme les soins de santé et l'éducation, ainsi que des organismes de bienfaisance et sans but lucratif locaux et provinciaux par l'entremise de La Fondation Trillium de l'Ontario.

Répartition des produits d'OLG (Millions $) 1 856 millions $
Données provenant du ministère des Finances de l'Ontario
Comptes publics de l'Ontario 2007–2008

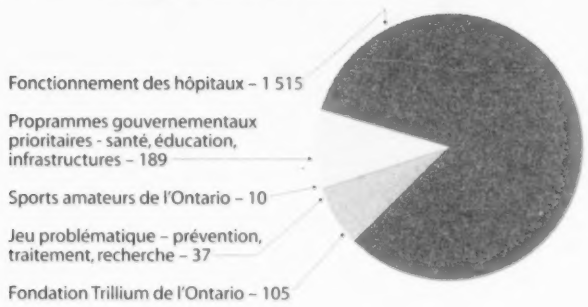

Paiements municipaux et industriels – Les municipalités qui accueillent une salle de machines à sous dans un hippodrome touchent 5 p. cent des produits tirés des 450 premières machines à sous et 2 p. cent des produits tirés des machines à sous supplémentaires. Les hippodromes et les gens de chevaux touchent respectivement 10 p. cent des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes.

Commissions versées aux détaillants de loterie – Au cours de l'exercice 2008, les 10 700 détaillants de loterie d'OLG ont touché 193,5 millions de dollars en commissions sur les ventes et le paiement des lots, et en primes.

Jeu responsable – Présentement, 2 p. cent des produits tirés des machines à sous des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes sont affectés aux programmes de recherche, de traitement et de prévention du jeu problématique de la province. Au moins 36 millions de dollars par année ont été versés à ce programme.

Commandites – Au cours de l'exercice 2008, OLG a commandité 184 activités communautaires pour un montant total de plus de 1,1 million de dollars.

Emploi – OLG emploie plus de 19 000 Ontariens dans ses divers secteurs d'activité, ce qui inclut les casinos dans les complexes de villégiature, pour un apport à l'économie locale de 943 millions de dollars en masse salariale.

Répartition des produits en 2007–2008 entre les municipalités et le secteur des courses de chevaux

Casino OLG	Municipalité hôte	Part des produits municipaux
Brantford	Brantford	3 678 731 $
Point Edward	Point Edward	1 975 372 $
Sault Ste. Marie	Sault Ste. Marie	1 523 898 $
Thunder Bay	Thunder Bay	2 529 920 $
Thousand Islands	Gananoque, Leeds et Thousand Islands	3 288 832 $

Salle de machines à sous OLG	Municipalité hôte	Part des produits municipaux	Part des produits du secteur des courses de chevaux
Ajax Downs	Ajax	5 022 515 $	20 090 060 $
Clinton Raceway	Central Huron	646 307 $	2 585 230 $
Dresden Raceway	Chatham-Kent	701 739 $	2 806 958 $
Flamboro Downs	Hamilton	4 570 758 $	24 804 142 $
Fort Erie Race Track	Fort Erie	1 434 240 $	8 856 012 $
Georgian Downs	Innisfil	4 781 595 $	19 253 992 $
Grand River Raceway	Centre Wellington	1 994 020 $	7 976 082 $
Hanover Raceway	Hanover	982 584 $	3 930 338 $
Hiawatha Horse Park	Sarnia	1 634 409 $	6 555 040 $
Kawartha Downs	Cavan Monaghan	3 362 251 $	13 449 004 $
Mohawk Racetrack	Milton	5 740 526 $	32 132 504 $
Rideau Carleton Raceway	Ottawa	4 007 182 $	26 009 062 $
Sudbury Downs	Sudbury	2 369 350 $	9 477 402 $
Western Fair Raceway	London	4 155 409 $	21 870 576 $
Windsor Raceway	Windsor	1 748 679 $	9 203 576 $
Woodbine Racetrack	Toronto	16 305 433 $	121 967 182 $
Woodstock Raceway	Woodstock	1 102 393 $	4 409 572 $

Pour qu'une bonne entreprise devienne une excellente entreprise, son personnel et sa direction doivent comprendre ses objectifs et avoir une idée nette de sa réussite. Au cours de l'exercice 2008, OLG, qui vise à devenir un chef de file et un modèle en matière de divertissement par le jeu dans le monde, a fait participer activement tous ses employés à un exercice visant à structurer et énoncer clairement son mandat. Cet exercice a produit une feuille de route, appelée cadre équilibré (Balanced Framework), qui guidera les activités de la Société pendant les trois à cinq prochaines années. Le cadre équilibré comprend les quatre objectifs prioritaires équilibrés ci-dessous.

Confiance du public – Être la gardienne de la confiance du public grâce à l'intégrité des activités et à la promotion du jeu responsable.

Expérience du joueur – Proposer des expériences de jeu marquantes et divertissantes.

Partenariats – Être un partenaire important dans les collectivités où nous exerçons nos activités en contribuant, notamment, au développement de nos entreprises et de nos collectivités partenaires.

Profit – Réinjecter des dividendes dans le soutien d'initiatives publiques.

Ensemble, ces quatre objectifs prioritaires garantissent qu'OLG prendra des décisions équilibrées répondant à la nécessité de faire passer le client avant tout et à l'objectif de générer des produits que la province investira dans des initiatives publiques importantes. En réalisant les promesses du cadre équilibré, OLG pourra renforcer la confiance du public dans la Société.

La réussite à long terme de la Société comme acteur du secteur du divertissement repose également sur la qualité du divertissement qu'elle procure à un large éventail d'adultes tout en favorisant une culture de modération et de jeu responsable.

En définitive, les dividendes générées par OLG et leur investissement dans divers programmes ainsi que les possibilités d'emploi régionales découlant de sa présence dans la province montrent qu'OLG est un véritable partenaire du soutien et du développement des collectivités de l'Ontario. Il s'agit d'une responsabilité qui ne peut être, et n'est pas, prise à la légère. En favorisant une culture fondée sur l'intégrité, la transparence et la responsabilité, OLG, soutenue par les quatre piliers que sont les objectifs prioritaires, s'est donnée les moyens de réaliser sa vision d'être un chef de file et un modèle en matière de divertissement par le jeu dans le monde.

OLG collabore avec des ministères et des organismes non gouvernementaux de l'Ontario afin que :

- les personnes aux prises avec un problème de jeu obtiennent l'information leur permettant d'en reconnaître les signes et d'obtenir de l'aide;
- les environnements de jeu donnent aux joueurs la possibilité de prendre les bonnes décisions et offrent du soutien à ceux et celles qui veulent cesser de jouer;
- les employés disposent des outils nécessaires pour aider les personnes que leurs habitudes de jeu préoccupent.

Fourniture d'information

OLG aide les clients à comprendre les réalités du jeu et à élaborer des stratégies de gestion du jeu à l'aide de divers programmes et canaux. Voici des exemples.

- L'*Ontario Problem Gambling Research Centre* (OPGRC), chercheurs indépendants, et OLG ont collaboré à une vidéo d'animation sur le fonctionnement des machines à sous et les probabilités réelles de gagner.
- OLG et l'OPGRC ont envoyé une lettre à 50 000 membres du Cercle des gagnants expliquant comment prévenir le jeu problématique et les informant sur les services de consultation disponibles. Des sondages de suivi portent à croire que les destinataires de la lettre qui l'ont lue ont retenu le message.
- En mars 2008, OLG a participé à *Zone limite – Mois de la prévention du jeu problématique*, initiative du Conseil du jeu responsable, et en a fait la promotion.
- Dans son réseau de points de vente de loterie, OLG a mené auprès des amateurs de loterie une campagne de distribution de brochures d'information portant sur les signes annonciateurs d'un problème de jeu, dissipant les mythes qui entourent les probabilités de gagner et précisant les ressources confidentielles qui aident les gens à surmonter un problème de jeu.

Autoexclusion

L'autoexclusion est une autre ressource à la disposition des personnes qui peuvent éprouver un problème de jeu. Le processus commence lorsqu'une personne demande à être exclue des établissements de jeu. Si, pendant la période d'exclusion, cette personne est vue à un établissement de jeu, le personnel d'OLG l'escorte à l'extérieur des lieux.

OLG accroît son soutien dès qu'une personne s'inscrit au programme et signe le formulaire d'autoexclusion, pendant la période d'autoexclusion et lorsqu'elle demande à être réadmise à un établissement de jeu OLG. Pendant la période d'autoexclusion, le nom de cette personne est retiré le plus vite possible des listes d'envoi et elle ne peut participer à aucune promotion ni à aucun concours.

Vérification de l'âge

Pour faciliter les choses à ses détaillants de loterie, OLG s'est associée à l'*Ontario Convenience Store Association* en vue de mettre en place une nouvelle technologie qui améliore les mesures de contrôle de l'âge tout en protégeant la vie privée. Les détaillants vérifient maintenant l'âge des clients en balayant leur permis de conduire de l'Ontario avec le lecteur de cartes magnétiques du terminal de loterie.

Participation des employés

OLG mène chaque année un sondage auprès de ses employés en vue d'assurer l'efficacité de ses programmes de formation au jeu responsable. Les récents résultats montrent que le jeu responsable préoccupe le personnel et retient son attention, et que les employés des établissements de jeu manifestent une confiance grandissante dans leur capacité à dissiper les mythes et à informer les clients des façons de trouver de l'aide. Quant aux autres employés, ils sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes de comportement, aux stratégies efficaces et aux initiatives d'OLG en matière de jeu responsable.

Préparer l'avenir

OLG se prépare à lancer un projet pilote sur la technologie de reconnaissance faciale afin de détecter les clients autoexclus qui tentent d'entrer dans les salles de jeu des casinos. Pour appliquer une protection de la vie privée de haut niveau aux images faciales, OLG élaborera un système intégrant des algorithmes de cryptage biométrique créés par des chercheurs de l'*University of Toronto* avec l'appui de la Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

Au début de 2008, OLG a décidé d'ouvrir son Centre de ressources sur le jeu responsable (CRJR) dans ses 28 établissements de jeu – casinos OLG, salles de machines à sous OLG et casinos dans les complexes de villégiature – en raison de la réussite des établissements pilotes à Casino Windsor et Niagara Fallsview Casino Resort. Les CRJR, exploités par le Conseil du jeu responsable, organisme sans but lucratif indépendant, fournissent aux clients des renseignements généraux sur les pratiques de jeu sans danger et les orientent vers des services de traitement et des programmes de soutien confidentiels.

LOTERIES ET BINGO

Au cours de l'exercice 2008, en même temps qu'OLG célébrait le 25e anniversaire de LOTTO 6/49, dont les ventes et les lots atteignaient des records, elle mettait également en œuvre les recommandations de l'ombudsman et de KPMG en vue de garantir aux clients des loteries et à la population de l'Ontario l'intégrité de ses produits et services de loterie.

Sous la conduite du conseil d'administration, un comité directeur composé de cadres supérieurs a été mis sur pied en vue de guider la mise en œuvre, et OLG a soumis à l'ombudsman des rapports trimestriels, suivis d'un rapport final en mars 2008. Cette démarche a donné naissance à une nouvelle stratégie pour la protection des joueurs, qui continuera à orienter la conception du programme dans les années qui viennent.

Les changements entrepris ciblent les clients des loteries, les détaillants de loterie, les personnes liées à OLG, le système de loterie lui-même et la restructuration de l'organisation d'OLG.

À la fin de l'exercice, les terminaux de loterie étaient dotés d'un dispositif musical et vocal annonçant l'état des billets, et tous les détaillants munis d'un terminal de loterie disposaient d'un vérificateur de billets libre-service. Le 28 janvier 2008, il est devenu obligatoire pour les clients de signer leurs billets avant qu'un détaillant puisse les valider. Cette année également, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) a pris en charge la réglementation et la surveillance des loteries. Pratiquement tous les détaillants de loterie de la province ont été enregistrés et un système permet maintenant au bureau de la Police provinciale de l'Ontario affecté à la CAJO de faire enquête sur tous les gains importants des personnes liées à OLG.

Le secteur du bingo a continué de connaître des problèmes et des défis divers. Quelque 15 p. cent des centres de bingo de l'Ontario ont fermé leurs portes pendant l'exercice 2008 et le nombre de centres qui participent à Big LINK Bingo est passé de 34 à 26 à la fin de l'exercice. Le lancement de cinq nouveaux établissements de bingo électronique a été reporté afin d'étudier les résultats d'une étude de stabilité du marché commandée par des intervenants et d'évaluer en profondeur les possibilités de croissance du marché de la région de Windsor.

Alors que les produits tirés des Loteries et du Bingo ont continué de dominer avec des ventes brutes de 2,8 milliards de dollars, le bénéfice net a fléchi de 7 p. cent par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 687 millions de dollars.

CASINOS OLG ET SALLES DE MACHINES À SOUS OLG DANS LES HIPPODROMES

L'exercice 2008 a été jalonné de réalisations et de défis nombreux pour la division des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes.

Pour commencer, le programme d'actualisation des machines à sous a été mis en œuvre à tous les établissements afin de répertorier et remplacer les appareils sous-performants par de nouveaux jeux choisis en fonction des résultats de la recherche sur les préférences des clients.

La division a également adopté des critères de conception des établissements de jeu qui serviront de base au programme de renouvellement de l'image des propriétés, proposé pour les 22 établissements de jeu, qui consolidera le capital marque d'OLG dans ces espaces publics. Une stratégie articulée autour d'un accord d'exploitation de site, également élaborée en cours d'exercice, prévoit la modernisation de tous les hippodromes et des réinvestissements par les titulaires d'établissement.

La conception de la salle de machines à sous à Quinte Racetrack a été pratiquement terminée au cours de l'exercice 2008 et la construction est prévue pour l'exercice 2009. Un accord intervenu avec *Great Canadian Gaming Corporation* prévoit l'agrandissement de la salle de machines à sous OLG à Georgian Downs, qui contiendra 545 machines à sous de plus pour un total de 1 000 machines à sous, et offrira des services supplémentaires. Le tout devrait être achevé au cours de l'exercice 2011.

La division a en outre lancé avec succès plusieurs nouvelles initiatives liées au jeu responsable, notamment un projet d'alerte d'autoexclusion qui signale à OLG les clients autoexclus qui sont présents dans un établissement de jeu et utilisent leur carte Récompenses du Cercle des gagnants.

Un Centre d'excellence analytique a été établi en vue d'améliorer la prise de décision concernant la sélection des produits, les promotions en marketing et la dotation en personnel. Nous sommes à élaborer un nouveau système de planification des horaires des employés intégrant des indicateurs de volume clés applicables qui facilitera l'établissement des besoins en dotation en personnel.

Au cours de l'exercice, le service de Commercialisation de la division a établi un processus de planification centré sur le client dont la première étape, l'évaluation de la satisfaction des clients, permet de définir des stratégies de croissance pour l'avenir. Des initiatives comme les programmes *Check Your Cheque* et *Velvet Rope*, le championnat de machines à sous annuel *$100,000 Slot Championship* et les promotions *License to Win* répondent au désir des clients, qui recherchent plaisir et action.

Dans l'ensemble, la division a clôturé l'exercice avec des produits bruts de 2,1 milliards de dollars, en hausse de 85 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Parallèlement à l'augmentation des produits globaux, les propriétés frontalières ont subi le contrecoup de la vigueur du dollar canadien, des problèmes à la frontière et de l'intensification de la concurrence. Les résultats positifs du programme d'actualisation des machines à sous ont contribué à neutraliser ces effets, tout comme les nouvelles stratégies promotionnelles, les partenariats, les processus de planification et l'importance accrue accordée à l'excellence du service à la clientèle.

CASINOS DANS LES COMPLEXES DE VILLÉGIATURE

Les quatre casinos OLG situés dans des complexes de villégiature – Casino Windsor, Niagara Fallsview Casino Resort, Casino Niagara et Casino Rama – se distinguent des autres établissements de jeu en ce sens qu'ils sont exploités par des entreprises tierces sous contrat avec OLG et sont des établissements de jeu « destination » qui mettent l'accent sur des attraits comme le divertissement et la restauration. Comme ils font partie du secteur du divertissement et du tourisme de l'Ontario, les casinos OLG dans les complexes de villégiature font face aux mêmes obstacles de concurrence que les autres lieux de villégiature et destinations touristiques, à savoir la vigueur du dollar canadien, les problèmes à la frontière et la concurrence des casinos américains. Ces pressions ont entraîné un recul du total des produits des casinos dans les complexes de villégiature qui se sont établis à 1,4 milliard de dollars en 2008, en baisse de 68 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Malgré ces obstacles, OLG possède des atouts qui peuvent l'aider à maintenir sa part du marché de la villégiature et du tourisme, et elle continue d'explorer des façons d'améliorer ses établissements dans les complexes de villégiature et d'offrir aux clients toujours plus de raisons de s'y rendre pour vivre une expérience de jeu hors du commun.

Au cours de l'exercice, Casino Windsor a, en prévision de la date butoir de juin 2008, poursuivi les travaux d'agrandissement de l'établissement et sa conversion à la marque Caesars Windsor, ce qui en fera le premier établissement Caesars à l'extérieur des États-Unis. Selon les estimations, le coût total de l'agrandissement se situe dans les 439 millions de dollars. En partenariat avec Harrah's et OLG, Casino Windsor a déjà lancé *Total Rewards*, un des programmes de fidélisation de la clientèle axé sur l'obtention de crédits le plus complet du monde. Grâce à ce programme, les clients obtiennent des points échangeables à n'importe lequel des 37 casinos Harrah's de l'Amérique du Nord et OLG peut mieux comprendre et servir ses clients.

Casino Niagara et Fallsview Casino Resort ont entrepris des initiatives stratégiques, notamment l'expansion des offres de divertissement, l'amélioration progressive des services ainsi que des programmes de commercialisation et des promotions visant à déjouer les obstacles de concurrences. La phase un des améliorations des services de Niagara Fallsview Casino Resort, qui a pris fin en cours d'exercice, a porté sur la conversion en charcuterie d'une partie du restaurant Grand Buffet, situé à l'extérieur de la salle de jeu. Les clients peuvent s'y procurer un repas à emporter à moins cher. Quatre cents places de stationnement supplémentaires ont été acquises à distance de marche de Fallsview Casino pour accueillir les nombreux clients qui fréquentent l'établissement l'été. La phase deux de l'amélioration des services se poursuivra pendant l'exercice 2009.

À Casino Rama, les clients ont fort bien réagi à l'agrandissement de la section des jeux sur table à mises élevées, qui peut maintenant accueillir 40 p. cent plus de joueurs de prestige, et à l'amélioration des services. De plus, pour la onzième année consécutive, Casino Rama a reçu un hommage de haute distinction, le prix Choix du lecteur du *Toronto Sun*, catégorie Casino préféré de l'Ontario.

Responsabilité de reddition de compte annuelle de la direction

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son Comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Le dirigeant principal, Risques, responsable de la Gestion de la vérification interne et des risques de l'entreprise, relève directement du Comité de vérification et de gestion des risques.

Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du Comité.

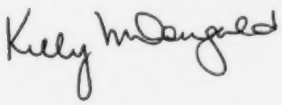

Kelly McDougald
Présidente-directrice générale
Le 16 mai 2008

John Black
Chef principal, Finances
Le 16 mai 2008

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats et des autres éléments du résultat étendu, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

Le 16 mai 2008 [le 10 juin 2008
pour les notes 8 et 13 f)]

Grant Thornton LLP

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
Sault Ste. Marie, Canada

Le 16 mai 2008 [le 10 juin 2008
pour les notes 8 et 13 f)]

Bilan consolidé

Au 31 mars 2008, avec les chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	361 152 $	408 076 $
Débiteurs	78 899	78 699
Charges payées d'avance et autres	53 658	59 276
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 4)	7 892	7 482
	501 601	553 533
Liquidités soumises à restrictions (note 2)	183 491	122 400
Frais de démarrage et charges reportées (note 3)	4 593	5 550
Prêts (note 4)	37 604	49 760
Immobilisations corporelles (note 5)	2 500 217	2 412 353
Écart d'acquisition	1 776	1 776
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning (note 7)	13 975	15 057
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 8)	208 048	173 113
	3 451 305 $	**3 333 542 $**
PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	366 671 $	366 436 $
Somme à payer aux exploitants (note 9)	42 337	50 754
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 9)	1 957	2 534
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	8 534	6 042
Produits reportés	16 131	13 366
Tranche de la somme à payer aux Premières nations échéant à moins de un an (note 8)	47 374	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 10)	191 381	176 974
	674 385	616 106
Somme à payer aux Premières nations (note 8)	160 674	173 113
Dette à long terme (note 10)	105 781	214 747
Coûts de l'obligation au titre des prestations constituées (note 16)	26 072	17 902
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	1 352	1 165
AVOIR		
Bénéfices non répartis	2 251 737	2 127 773
Surplus d'apport	62 345	60 645
Réserves (note 2)	168 959	122 091
	2 483 041	2 310 509
	3 451 305 $	**3 333 542 $**

Engagements (notes 2, 4, 9 et 12)

Éventualités (notes 9 et 13)

Événements postérieurs à la date du bilan (notes 8 et 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

Michael J. Gough,
président du conseil

Marlene McGraw,
administratrice

État consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Produits		
Loteries et Bingo	2 773 125 $	2 655 607 $
Casinos dans les complexes de villégiature	1 395 319	1 463 676
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	2 050 831	1 965 510
	6 219 275	**6 084 793**
Frais d'exploitation		
Loteries et Bingo	2 090 635	1 919 744
Casinos dans les complexes de villégiature	1 470 586	1 489 268
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	1 095 599	1 043 755
	4 656 820	**4 452 767**
Produits avant les éléments suivants	**1 562 455**	**1 632 026**
Intérêts et autres produits	48 141	46 175
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(14 204)	(26 864)
Gain de change	11 039	16 784
Bénéfice net et autres éléments du résultat étendu	**1 607 431 $**	**1 668 121 $**

Informations sectorielles (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 127 773 $	1 751 103 $
Bénéfice net	1 607 431	1 668 121
Virements (aux) des réserves, montant net	(46 868)	111 524
Distributions aux Premières nations au nom de la province d'Ontario	(54 672)	(40 409)
Versements à la province d'Ontario	(1 381 927)	(1 362 566)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**2 251 737 $**	**2 127 773 $**

État consolidé du surplus d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Surplus d'apport au début de l'exercice	60 645 $	60 645 $
Apport sous forme d'immobilisations corporelles	1 700	–
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	**62 345 $**	**60 645 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2008, avec les chiffres correspondants de 2007 (en milliers de dollars)

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	1 607 431 $	1 668 121 $
Amortissement des immobilisations corporelles et obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	255 190	230 333
Amortissement des éléments autres que les immobilisations corporelles	4 317	8 098
Charge de désactualisation	186	84
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	7 415	10 559
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(200)	(30 058)
Charges payées d'avance et autres	5 618	(2 532)
Créditeurs et charges à payer	235	48 546
Somme à payer aux exploitants	(8 417)	1 883
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	(577)	1 396
Somme à payer au gouvernement du Canada	2 492	(320)
Produits reportés	2 765	(3 509)
Coûts de l'obligation au titre des prestations constituées	8 170	7 101
Somme à payer aux Premières nations	(12 293)	5 635
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	1 872 332	1 945 337
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	82 415	–
Remboursements de la dette à long terme	(176 973)	(250 742)
Versements à la province d'Ontario	(1 381 927)	(1 362 566)
Distributions aux Premières nations	(42 379)	(46 044)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(1 518 864)	(1 659 352)
Investissement		
Frais de démarrage et charges reportées	(2 278)	(486)
Émission de prêts	(814)	(7 555)
Remboursement de prêts	12 560	10 051
Dépenses en immobilisations	(352 234)	(362 062)
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles	3 465	3 374
Acquisition d'une entreprise	–	(2 500)
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	(61 091)	160 451
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(400 392)	(198 727)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(46 924)	87 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	408 076	320 818
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**361 152 $**	**408 076 $**
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :		
Trésorerie	325 342 $	329 376 $
Équivalents de trésorerie	35 810	78 700
	361 152 $	408 076 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts encaissés au comptant	15 507 $	19 042 $
Intérêts versés au comptant	14 585	25 847

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société » a été constituée sans capital-actions le 1er avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loterie, de cinq casinos, des installations de machines à sous du casino Great Blue Heron, de dix-sept salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos dans les complexes de villégiature dans la province d'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Group, L.P. et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation respectivement du Casino Windsor, du Casino Rama, du Casino Niagara et Niagara Fallsview Casino Resort (Fallsview) et des installations de machines à sous du casino Great Blue Heron.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos dans les complexes de villégiature, soit le Casino Windsor, le Casino Rama, le Casino Niagara et Fallsview, et des installations de machines à sous du casino Great Blue Heron.

Les actifs, les passifs et les activités des installations des machines à sous du casino Great Blue Heron sont compris dans les présents états financiers consolidés. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats des autres activités menées au casino Great Blue Heron.

b. Constatation des produits

Les loteries et les jeux de bingo sont vendus au public par des détaillants de loterie et par des fournisseurs de bingo contractuels. Les produits tirés des loteries, dont les résultats sont déterminés par tirage, sont constatés une fois que les billets ont été vendus aux clients et que le tirage a eu lieu. Les produits tirés des jeux INSTANT sont constatés lorsque le détaillant met ces jeux en vente, comme l'indique le mode d'activation des billets pour le jeu par le détaillant. Les produits tirés des jeux de loterie sportive et de bingo sont constatés lorsque le billet, le jeu sur papier ou le jeu électronique est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs, et des passifs sont constatés relativement aux fonds déposés par les clients avant de commencer à jouer, aux jetons et aux coupons utilisant la technologie *ticket-in, ticket-out* que possèdent les clients, de même qu'aux montants accumulés en vue du paiement des gros lots progressifs. Les gros lots de base des machines à sous à lots progressifs sont imputés aux résultats sur la durée de vie estimative du gros lot. Les machines à sous à lots progressifs, qui contiennent des gros lots de base augmentant progressivement en fonction du nombre de pièces ou de crédits joués, sont imputés aux résultats à mesure que le montant du gros lot augmente.

Les programmes incitatifs discrétionnaires et non discrétionnaires sont comptabilisés conformément à l'abrégé 156 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, « Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur) » (le « CPN-156 »). En vertu du CPN-156, les incitatifs à la vente et les points gagnés dans le cadre de programmes de fidélisation sont comptabilisés à titre de réduction des produits. La Société constate les incitatifs liés aux jeux et les points gagnés dans le cadre de programmes de fidélisation à titre de ristournes promotionnelles.

Les programmes incitatifs discrétionnaires, comme les jeux gratuits non monnayables, sont offerts en fonction des niveaux de jeu passés ou pour encourager le jeu. Les jeux gratuits discrétionnaires non monnayables ne sont pas constatés à titre de produits. Les programmes incitatifs non discrétionnaires, comme les programmes de fidélisation à base de points, sont offerts selon les niveaux de jeu passés.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. Cela comprend la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres services offerts gratuitement aux clients.

c. Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients.

Les programmes de fidélisation des joueurs des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats consolidés et des autres éléments du résultat étendu.

d. Programme de fidélisation à base de points « Total Rewards »

En juin 2007, le Casino Windsor a mis en œuvre le programme de fidélisation des clients de Harrah's Entertainment Inc. (« Harrah's »), « Total Rewards ». Le programme « Total Rewards » offre des incitatifs aux clients qui jouent au Casino de même que dans tous les casinos Harrah's des États-Unis. Le programme permet aux clients d'accumuler ou d'encaisser des récompenses sous forme de crédits, qu'ils peuvent échanger à leur gré selon les modalités du programme. Les clients perdront le solde de leurs crédits s'ils n'ont pas accumulé de crédit dans une période de six mois. La charge au titre des crédits est ajoutée aux charges qui ne sont pas liées aux jeux à mesure que les crédits sont gagnés. Outre les crédits, les clients peuvent gagner des points en fonction des jeux auxquels ils jouent, lesquels points sont échangeables contre de l'argent comptant (les « points échangeables en argent comptant »). Le coût des points échangeables en argent comptant est ajouté aux ristournes promotionnelles à mesure que les points sont gagnés.

e. Lots des loteries

La charge au titre des lots des loteries et des bingos est constatée suivant la structure prédéterminée des lots de chaque jeu au cours de la période pendant laquelle les produits connexes sont constatés. La charge au titre des lots les plus importants remis sous forme de versements se fonde sur le coût du versement acheté par la Société auprès d'un tiers. Une estimation relative aux lots des loteries qui ne seront pas réclamés est constatée à titre de lots non réclamés au cours de la période pendant laquelle les produits connexes sont constatés. La charge au titre des lots est ajustée périodiquement pour tenir compte des montants réellement gagnés ou non réclamés.

f. Commissions et primes

Les détaillants de loterie reçoivent une commission de 8 pour cent sur tous les billets INSTANT et une commission de 5 pour cent sur tous les billets vendus sur terminal. Lorsqu'une commission a été versée à un détaillant relativement à des produits reportés liés aux ventes de billets, elle est comptabilisée à titre de charge payée d'avance jusqu'à ce que le produit connexe soit constaté. Les détaillants de loterie reçoivent aussi une commission de 3 pour cent sur les échanges de billets INSTANT et une commission de 2 pour cent sur les échanges de billets sur terminal. Une prime de 1 000 $ est versée à tous les détaillants qui vendent un billet de loterie sur terminal gagnant d'un prix important, à l'exception des jeux sportifs et quotidiens.

Les fournisseurs de services de bingo reçoivent une commission fondée sur un pourcentage du total de leurs produits, à laquelle sont ajoutés ou retranchés des ajustements incitatifs relatifs aux ventes, au versement de prix et aux cibles en matière de coût des produits vendus. Les municipalités qui accueillent des bingos d'OLG reçoivent une commission basée sur un pourcentage du total des produits.

Les propriétaires d'hippodromes et les gens de chevaux reçoivent chacun 10 pour cent des produits tirés des machines à sous. Les municipalités dans lesquelles se trouvent un casino OLG ou une salle de machines à sous OLG dans les hippodromes reçoivent 5 pour cent des revenus des machines à sous, pour un maximum de 450 machines, et 2 pour cent des revenus des machines excédentaires. Ainsi, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit 5 pour cent des produits des installations des machines à sous du casino de Great Blue Heron, qui se trouvent sur son territoire.

g. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Au 31 mars 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des dépôts bancaires à terme s'élevant à 35 810 000 $ (78 700 000 $ en 2007) portant intérêt à des taux variant de 2,2 à 3,5 pour cent (4,1 à 4,2 pour cent en 2007).

h. Créances détaillants

Les créances détaillants représentent les produits tirés des loteries et des bingos par les détaillants de loterie et les fournisseurs de services de bingo en ce qui a trait aux billets de loterie et aux ventes réalisées dans les bingos, déduction faite des commissions à verser aux détaillants et aux fournisseurs de services de même que des prix payés par ceux-ci, et de la provision pour créances douteuses.

i. Frais de démarrage et charges reportées

Certaines dépenses, comprenant les frais de rémunération et de consultation et d'autres frais directs, engagées pour l'aménagement et l'ouverture d'établissements de jeux sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture de l'établissement.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'élaboration d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans.

j. Immobilisations corporelles

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail
Matériel pour les jeux de loterie	3 à 7 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties une fois qu'elles sont utilisées.

Les immobilisations en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé.

Les frais d'intérêts engagés pendant la construction et l'aménagement des immobilisations corporelles sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes.

k. Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations corporelles sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province d'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur est constatée.

Les actifs devant être cédés seraient présentés de façon distincte au bilan consolidé et constatés à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

Au 31 mars 2008 et au 31 mars 2007, il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de ces actifs, à l'exception de ce qui figure à la note 6.

l. Produits reportés

Les fonds recueillis auprès des détaillants relativement à des jeux de loterie dont les résultats sont déterminés par tirage et qui sont vendus avant ledit tirage sont comptabilisés à titre de produits reportés et constatés à titre de produits lorsque le tirage connexe a lieu.

m. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée. Ce passif est lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. La Société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. La Société a comptabilisé un passif actualisé lié aux obligations découlant des dispositions de certains contrats de location concernant la sortie de biens loués à la fin de la durée des contrats de location respectifs. L'ajustement des améliorations locatives découlant des coûts de mise hors service d'immobilisations est amorti dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des baux.

À la suite de l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation sera ajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation. Les variations attribuables à l'écoulement du temps qui touchent l'obligation sont passées en charges au cours de la période à titre de charge de désactualisation et toute variation découlant de changements aux flux de trésorerie estimatifs futurs est capitalisée au coût des améliorations locatives.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, la Société a enregistré une charge d'amortissement de 306 000 $ (227 000 $ en 2007) dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu. La Société a inscrit un passif de 1 352 000 $ (1 165 000 $ en 2007) au titre de la valeur actualisée estimative des coûts de mise hors service des améliorations locatives à l'échéance des baux et comptabilisé des coûts reportés de mise hors service d'immobilisations de 366 000 $ (564 000 $ en 2007).

Le montant brut de l'obligation s'élève à 1 431 000 $ (1 299 000 $ en 2007), et devrait être payé sur une période de un an à huit ans. Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit s'établit à 7 pour cent. La charge de désactualisation de l'exercice a atteint 186 000 $ (84 000 $ en 2007).

n. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel résultant de l'excédent du prix d'acquisition d'une entreprise acquise sur la somme des montants attribués aux actifs corporels et aux actifs incorporels acquis, déduction faite des passifs pris en charge, en fonction de leur juste valeur. Lorsque la Société s'engage dans un regroupement d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation qui sont censées profiter du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Comme première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, doit être comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi une dépréciation et il n'est pas nécessaire de passer à la deuxième étape. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur; en pareil cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à la valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Aux 31 mars 2008 et 2007, aucune dépréciation de la valeur comptable n'existait pour cet actif.

o. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier du Casino Rama, qui arrive à échéance en mars 2021.

p. Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes de l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont inclus dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la période au cours de laquelle ils se produisent.

q. Garanties

La Société a adopté les dispositions de présentation d'information contenues dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Informations à fournir sur les garanties ». La Société n'a pas de garanties nécessitant la présentation d'informations dans les états financiers consolidés.

r. Recours à des estimations

Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants d'actifs et de passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés ainsi qu'aux montants présentés à titre de produits et charges de l'exercice. Les estimations importantes servent notamment à déterminer la valeur des reconnaissances de dettes, la valeur des prêts, la durée de vie utile de tous les biens amortissables, la possibilité de recouvrement des immobilisations corporelles et de l'écart d'acquisition, du passif au titre des prix non réclamés, des obligations liées aux avantages sociaux futurs, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de la provision pour le programme de fidélisation des joueurs, de la somme à payer au gouvernement du Canada et de la dette non réglée sur les jetons et les billets. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

s. Changement de conventions comptables

I. Modifications comptables

Le 1er avril 2007, la Société a adopté une nouvelle convention comptable relative aux modifications comptables par suite de l'adoption des nouvelles normes du chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, « Modifications comptables ». Ce chapitre précise les critères de changement de conventions comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de cette nouvelle convention n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2008.

II. Instruments financiers

i) Adoption de nouvelles normes portant sur les instruments financiers

Le 1er avril 2007, la Société a adopté les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres », le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et le chapitre 3865, « Couvertures ». Ces nouveaux chapitres du *Manuel* comportent des exigences approfondies en ce qui a trait à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, de même que des normes sur quand et comment la comptabilité de couverture doit être appliquée. Les résultats des périodes précédentes n'ont pas à être retraités, sauf en ce qui concerne la présentation de l'état du résultat étendu pour ce qui est des variations de l'écart de conversion.

L'état consolidé des résultats comprend le bénéfice net ainsi que les autres éléments du résultat étendu, le cas échéant. Le cumul des autres éléments du résultat étendu fait partie de l'avoir.

En vertu de ces nouvelles normes, tous les instruments financiers ont été classés dans l'une des catégories suivantes : disponibles à la vente, détenus jusqu'à l'échéance, détenus à des fins de transaction, prêts et créances ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, sont inscrits au bilan consolidé et mesurés à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût après amortissement. L'évaluation et la comptabilisation subséquentes des variations de la juste valeur des instruments financiers sont tributaires du classement initial.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de façon distincte, sont évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état consolidé des résultats, sauf s'il s'agit d'instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés aux fins de couverture de flux de trésorerie sont imputées aux autres éléments du résultat étendu, dans la mesure où ces couvertures sont efficaces, jusqu'à ce que l'actif ou le passif couvert soit comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu. Toute inefficacité de couverture est immédiatement comptabilisée en résultat net. Au 1er avril 2007, il n'y avait aucun instrument dérivé de couverture en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouvelles normes, tous les contrats conclus après le 1er avril 2003 ont été examinés afin de repérer les dérivés incorporés devant être séparés du contrat hôte. Aucun dérivé incorporé important devant faire l'objet d'une telle séparation n'a été repéré.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, la Société a commencé à comptabiliser tous les coûts de transaction et les frais au titre des prêts relatifs aux actifs et aux passifs financiers comme des composantes de l'actif ou du passif connexe et à amortir les coûts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif aux intérêts débiteurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif connexe. L'adoption de ce changement n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

ii) Instruments dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque découlant des fluctuations du cours du marché de l'énergie. Ces instruments comprennent des ententes en matière de prix à terme. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

t. Récentes prises de position en comptabilité au Canada

I. Instruments financiers

En 2006, l'ICCA a publié les chapitres suivants du *Manuel* : le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres établissent des normes qui renforcent les obligations d'information existantes et mettent davantage l'accent sur l'information relative aux instruments financiers comptabilisés et non comptabilisés et sur la façon dont les risques connexes sont gérés. La Société adoptera ces nouvelles normes à compter du 1er avril 2008, et elle évalue actuellement l'incidence qu'elles auront sur ses états financiers consolidés.

II. Informations à fournir concernant le capital

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du *Manuel*, « Informations à fournir concernant le capital » (le « chapitre 1535 »). Le chapitre 1535 exige que l'entité fournisse les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, y compris les exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures ainsi que les conséquences liées au non-respect de ces exigences. La Société adoptera cette nouvelle norme à compter du 1er avril 2008, et elle évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.

III. Stocks

En 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031 du *Manuel*, « Stocks », qui établit les normes de mesure, de constatation et de présentation applicables aux stocks. La Société adoptera cette nouvelle norme à compter du 1er avril 2008, et elle évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.

IV. Écart d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du *Manuel*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (le « chapitre 3064 »). Le chapitre 3064, qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. La Société adoptera cette nouvelle norme à compter du 1er avril 2009, et elle évalue actuellement l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés.

2. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS ET RÉSERVES

Les montants indiqués ci-dessous font partie des liquidités soumises à restrictions et sont détenus dans des comptes distincts.

	2008	2007
Réserves		
Remplacement des immobilisations	45 416 $	65 348 $
Exploitation	87 063	23 729
Primes de départ	36 480	33 014
	168 959	122 091
Déduction faite des fonds de remplacement des immobilisations et des fonds d'exploitation non affectés	43 339	36 827
Solde des réserves subventionnées	125 620	85 264
Fonds déposés aux fins des lots	41 900	28 602
Prêts à terme	15 971	8 534
	183 491 $	122 400 $

La Société a créé des réserves pour les casinos dans les complexes de villégiature, conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs ou à d'autres modalités convenues, pour les besoins suivants :

i) réserves de remplacement des immobilisations – pour des acquisitions d'immobilisations corporelles autres que les réparations courantes et pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les flux de trésorerie seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;

ii) réserves d'exploitation – pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les flux de trésorerie seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;

iii) réserves de primes de départ – pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

Au cours de l'exercice 2008, la Société a viré 95 000 000 $ et 14 000 000 $ de trésorerie aux réserves d'exploitation et de remplacement des immobilisations du Casino Windsor, respectivement, pour renflouer les comptes de réserve jusqu'aux montants précisés dans les dispositions de la convention d'exploitation. La Société et l'exploitant ont convenu que les deux réserves de remplacement des immobilisations et d'exploitation, bien que les contrats connexes stipulent qu'elles sont constituées aux fins susmentionnées, sont disponibles pour financer les activités courantes étant donné les flux de trésorerie négatifs continus du Casino. La Société s'est engagée à virer des montants additionnels pouvant aller jusqu'à 63 000 000 $ au Casino Windsor au cours de l'exercice 2009.

Les fonds déposés aux fins des lots sont des fonds affectés qui représentent le montant estimatif des lots bruts non réclamés, déduction faite de l'estimation des lots qui ne devraient pas être réclamés par les clients.

Les prêts à terme représentent les liquidités soumises à restrictions qui devaient être utilisées à des fins de construction au Niagara Fallsview Casino Resort et au Casino Windsor.

3. FRAIS DE DÉMARRAGE ET CHARGES REPORTÉES

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos dans les complexes de villégiature	16 588 $	14 506 $	2 082 $	1 162 $
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	4 594	3 035	1 559	2 786
	21 182	17 541	3 641	3 948
Charges reportées	22 097	21 145	952	1 602
	43 279 $	38 686 $	4 593 $	5 550 $

L'amortissement des frais de démarrage et des charges reportées s'est établi à 3 235 000 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 (7 016 000 $ en 2007).

4. PRÊTS

	2008	2007
Prêts	48 329 $	60 442 $
Déduction faite de la provision pour prêts	2 833	3 200
	45 496	57 242
Déduction faite de la tranche des prêts échéant à moins d'un an	7 892	7 482
	37 604 $	49 760 $

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants des hippodromes. Les prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada, sont remboursables sur des périodes de un an à quinze ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants des hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées à partir des commissions municipales qui seraient autrement versées.

Au cours de l'exercice, un prêt supplémentaire a été consenti à un exploitant d'hippodrome avec des modalités de remboursement conditionnelles à l'obtention de l'approbation gouvernementale de l'agrandissement de cette propriété. L'emprunt conditionnel devient exigible lorsque l'emprunteur reçoit un avis écrit de la Société, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'établissement, indiquant que l'agrandissement aura lieu (soit d'ici mars 2011). Au 31 mars 2008, la somme de 14 509 000 $ (14 092 000 $ en 2007) avait été avancée et a été incluse dans les prêts, la Société estimant que l'approbation gouvernementale sera obtenue et l'avis écrit, livré à l'emprunteur.

Au 31 mars 2008, la Société devait remplir des engagements correspondant à un maximum de 15 691 000 $ envers deux exploitants d'un hippodrome dont une tranche de 1 491 000 $ se rapporte au prêt conditionnel mentionné dans le paragraphe précédent.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur comptable nette	2007 Valeur comptable nette
Terrains	137 343 $	– $	137 343 $	137 008 $
Bâtiments	1 498 366	200 989	1 297 377	1 305 492
Mobilier et agencements	613 464	432 109	181 355	194 419
Améliorations locatives	569 797	321 483	248 314	275 453
Matériel pour les jeux de loterie	119 968	82 886	37 082	59 479
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	617 587	390 210	227 377	252 016
Immobilisations en cours et actifs inutilisés	371 369	–	371 369	188 486
	3 927 894 $	1 427 677 $	2 500 217 $	2 412 353 $

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 254 884 000 $ (230 106 000 $ en 2007). Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts s'élevant à 490 000 $ (néant en 2007).

6. CHARGES DE DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

À la suite de l'examen des valeurs comptables, comparativement aux flux de trésorerie nets futurs non actualisés, définis dans la note 1 k) afférente aux états financiers consolidés, en 2007, la Société a enregistré une charge de dépréciation totalisant 1 320 000 $ pour certains actifs du projet pilote de revitalisation de bingos. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur l'estimation par la Société des résultats d'exploitation de ces emplacements. La charge est inscrite dans les frais généraux et frais d'administration à la note 14 afférente aux états financiers consolidés.

7. APPORTS SOUS FORME D'ACTIFS AUX CHIPPEWAS DE MNJIKANING

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	32 337 $	18 362 $	13 975 $	15 057 $

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 1 082 000 $ (1 082 000 $ en 2007).

8. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME DÉTENUS POUR LE COMPTE DES PREMIÈRES NATIONS

	2008	2007
Compte en banque distinct au début de l'exercice	173 113 $	150 077 $
Distributions conservées dans un compte en banque distinct au cours de l'exercice	14 687	16 250
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	7 955	6 786
Compte en banque distinct à la fin de l'exercice	195 755	173 113
Distributions courantes à payer aux Premières nations	12 293	–
	208 048 $	173 113 $
Moins la tranche échéant à moins d'un an de la somme à payer aux Premières nations	47 374	–
	160 674 $	173 113 $

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province d'Ontario ont conclu la convention de revenu du Casino Rama (la « convention ») qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation du Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de la convention, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

La convention stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 pour cent des distributions nettes du Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe de Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP ») et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des produits. Au 31 mars 2008, la Société n'avait pas reçu cette directive et conservait par conséquent 35 pour cent des distributions nettes dans un compte en banque distinct portant intérêt. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite intentée par les Chippewas de Mnjikaning contre la province d'Ontario et, jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et OFNLP s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits, la Société est tenue de conserver ces fonds. Le 10 juin 2008, la Société a versé 47 374 000 $ provenant du compte en banque distinct à OFNLP en vertu d'un ordre de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le solde des fonds demeurera dans un compte en banque distinct portant intérêt jusqu'à ce que l'affaire soit tranchée par les tribunaux, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et OFNLP s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits.

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société et OFNLP ont conclu, notamment, une entente financière concernant le partage des produits découlant du jeu. Les principales modalités de cette entente sont présentées à la note 9 f) afférente aux états financiers consolidés.

Le paiement lié aux distributions mensuelles des produits nets pour le mois de mars 2008 est compris dans les distributions courantes à payer aux Premières nations mentionnées ci-dessus.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés surviennent dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

a. La Société est apparentée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés de la Couronne. La totalité des opérations avec ces apparentés surviennent dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

b. En vertu des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos dans les complexes de villégiature et des installations de machines à sous du casino Great Blue Heron, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions les conventions d'aménagement et d'exploitation. Les exploitants des casinos sont les suivants : Casino Niagara et Fallsview – Falls Management Group, L.P., dont le commandité est Falls Management Company (propriété de Niagara Casino Group, L.P., Highland Gaming, Inc., Shiplake Gaming Corporation, Olympic V, Inc. et 3048505 Nova Scotia Company dont le commanditaire unique est Falls Entertainment Corporation; Casino Rama – CHC Casinos Canada Limited, filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Penn National Gaming, Inc.); installations de machines à sous Great Blue Heron – Great Blue Heron Gaming Company; et Casino Windsor – Windsor Casino Limited (« WCL »), qui est détenu à parts égales par Harrah's Entertainment, Inc. et Hilton Hotels Corporation, par l'entremise de filiales en propriété exclusive.

   Le 14 décembre 2006, la Société a conclu une nouvelle convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Holding, Inc. (« CEWH »), l'un des actionnaires de WCL. Selon les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation, commençant à l'échéance ou à la résiliation de la convention d'exploitation actuelle, CEWH succédera à WCL à titre d'exploitant du Casino Windsor jusqu'au 31 juillet 2020, sous réserve d'une résiliation anticipée de la nouvelle convention d'exploitation par la Société ou CEWH en raison de certains événements. Les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation sont sensiblement les mêmes que celles de la convention d'exploitation actuelle.

   Dans chacun des casinos dans les complexes de villégiature, l'exploitant est l'employeur des salariés travaillant dans chacun des casinos dans les complexes de villégiature et tous les salaires et frais relatifs aux salaires sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

c. En vertu de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels, ajustés en fonction de l'inflation, au titre des services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 616 000 $ (5 514 000 $ en 2007) a été passée en charges. Des sommes supplémentaires de 6 884 000 $ (7 429 000 $ en 2007) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un renouvellement de bail de cinq ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 674 000 $ (659 000 $ en 2007) pour la location de bureaux à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning, a été passé en charges au cours de l'exercice. Par ailleurs, en vertu d'un bail de huit ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel, ajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Au cours de l'exercice, la somme de 342 000 $ a été passée en charges (334 000 $ en 2007).

Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning, selon laquelle la Société remboursera aux Chippewas de Mnjikaning 75 pour cent du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning indiquées ci-dessus et il est défini dans la convention pour la période du 1er avril 2000 au 31 juillet 2011.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans, qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel ajusté en fonction de l'inflation, qui est payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits bruts du Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 402 000 $ a été passée en charges (4 309 000 $ en 2007).

Les modalités de diverses ententes permettent la désignation et la location de terrains de stationnement additionnels, comme ils sont définis, par les Chippewas de Mnjikaning au Casino Rama et comprennent un loyer annuel d'environ 1 700 000 $, ajusté en fonction de l'inflation. Bien que la désignation et les baux ne soient pas encore finalisés, l'utilisation des terrains est permise et actuellement en cours au Casino Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 1 977 000 $ a été passée en charges (1 932 000 $ en 2007).

En vertu des dispositions d'une lettre d'entente conclue par la Société en janvier 2007 concernant la gestion et l'administration de projets d'améliorations locatives du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning s'engagent directement auprès des entrepreneurs choisis par la Société. Au cours de l'exercice, la somme de 3 696 000 $ (3 369 000 $ en 2007) a été versée aux Chippewas de Mnjikaning conformément à cette lettre d'entente en vue de payer les entrepreneurs qui prennent part à l'acquisition des améliorations locatives.

d. En vertu de la convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 pour cent des produits bruts des installations des machines à sous du casino Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 4 498 000 $ (4 836 000 $ en 2007) a été payée à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island.

e. En vertu des dispositions de la convention d'exploitation du Casino permanent de Niagara Falls, dans un milieu concurrentiel, conformément à la définition de la convention, l'exploitant a droit à des honoraires de service additionnels et à des honoraires d'attraction. Les honoraires d'attraction sont calculés conformément à la convention pour permettre l'amortissement du total des cotisations de capital versées par l'exploitation aux attractions externes, jusqu'à une cotisation maximale de 30 000 000 $. Au 31 mars 2008, les honoraires à verser à l'exploitant comprenaient des honoraires d'attraction accumulés de 5 088 000 $ (8 237 000 $ en 2007).

f. Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning et est exploité en vertu des dispositions d'un bail de 25 ans (échéant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning.

En vertu des modalités de la convention de revenu de Casino Rama datant du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus, conformément à la définition de la convention, du Casino Rama ainsi qu'aux produits provenant de la cession des biens meubles, conformément à la définition de la convention, de même qu'aux bénéfices non distribués restants à la dissolution ou à la liquidation du casino.

Le 19 février 2008, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société et OFNLP ont conclu une entente financière concernant le partage des produits découlant du jeu (l'« entente »). Les principales modalités de l'entente, en ce qui a trait à OLG, sont les suivantes :

i) La province d'Ontario paiera, ou demandera à la Société de payer, à Ontario First Nations Limited Partnership, à compter de l'exercice 2012 et pour chacun des exercices suivants au cours de la période restante du contrat de 20 ans, un montant égal à 1,7 pour cent des produits bruts de la Société, tels qu'ils sont définis. Ces paiements remplaceront les produits nets que OFNLP aurait dû autrement recevoir aux termes de la convention de revenu du Casino Rama;

ii) Les Chefs de l'Ontario et Ontario First Nations Limited Partnership abandonneront, sous réserve de l'acceptation par les tribunaux, le litige portant sur la cotisation sur les gains représentant 20 pour cent des produits [note 13 a)] et libéreront Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario ainsi que la Société.

L'avis de désistement du litige lié à la cotisation sur les gains représentant 20 pour cent des produits a été déposé devant les tribunaux le 26 février 2008.

10. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt de Niagara Fallsview Casino Resort	214 747 $	391 721 $
Emprunt à terme non renouvelable du Casino Windsor	82 415	–
	297 162	391 721
Déduction faite de la tranche échéant à moins de un an	191 381	176 974
	105 781 $	214 747 $

a. Emprunt de Niagara Fallsview Casino Resort

En juin 2004, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario, un apparenté) pour l'acquisition du Niagara Fallsview Casino Resort auprès de Falls Management Corporation. Le solde de l'emprunt initial de 794 000 000 $ plus les intérêts est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,4 pour cent et n'est pas garanti.

Les remboursements de capital au titre de l'emprunt devant être effectués au cours des deux prochains exercices sont approximativement les suivants :

2009	170 867 $
2010	43 880

b. Emprunt à terme non renouvelable du Casino Windsor

En octobre 2007, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario, un apparenté) aux fins du financement d'une partie des travaux de rénovation et d'agrandissement du Casino Windsor et du financement d'une partie des travaux de construction du Windsor Clean Energy Centre (le « centre »). Le centre a été construit dans le but de fournir de l'électricité, du chauffage et de la climatisation aux installations agrandies du Casino Windsor. Il est prévu que le centre pourra également fournir son électricité excédentaire sur le marché de l'énergie de Windsor. La convention d'emprunt prévoit une facilité de crédit à terme non renouvelable d'un montant maximal de 250 000 000 $ pour le projet. Le capital sera converti en un emprunt à terme de cinq ans soit a) 60 jours après la date d'achèvement substantiel du projet, soit b) le 15 août 2008, selon la première des deux dates. Un paiement anticipé obligatoire des produits des ventes du centre (déduction faite des coûts liés à la vente) est nécessaire lorsque des ventes d'énergie ont lieu, le cas échéant. Les intérêts imputés pendant les travaux de construction sont liés au taux des bons du Trésor de 90 jours de la province d'Ontario. Une fois que la construction sera terminée et que les installations seront ouvertes au public, l'emprunt à la construction sera converti en un emprunt à terme de cinq ans. L'emprunt porte intérêt à un taux équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour cinq ans, majoré de 0,07 pour cent.

Au cours de l'exercice, des fonds totalisant 82 415 000 $ ont été avancés aux termes de la convention d'emprunt. Les remboursements du capital de l'emprunt prévus pour l'exercice à venir, compte tenu des montant consentis jusqu'au 31 mars 2008, se chiffrent à 20 514 000 $.

Le 25 mars 2008, la province d'Ontario a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, viendra modifier la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, pour exiger que la Société finance certaines de ses dépenses en immobilisations au moyen d'emprunts contractés auprès de l'Office ontarien de financement. L'approbation du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et du ministère des Finances est requise pour que la Société puisse emprunter des fonds pour financer ses dépenses en immobilisations importantes.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

a. Instruments financiers

Tous les actifs financiers de la Société ont été classés soit comme détenus à des fins de transaction, soit comme prêts et créances. Tous les passifs financiers de la Société ont été classés comme autres passifs financiers. Au moment de l'adoption de ces normes, la Société a déterminé qu'aucun de ses actifs financiers n'était classé comme détenu jusqu'à son échéance ou disponible à la vente, et qu'aucun de ses passifs financiers n'était classé comme détenu à des fins de transaction.

La Société a établi la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

i) La valeur comptable figurant au bilan consolidé de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des liquidités soumises à restrictions, de la trésorerie et des placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, des créditeurs et charges à payer, de la somme à payer aux exploitants, de la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning et de la somme à payer aux Premières nations se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

ii) Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) La juste valeur de chacun des passifs à long terme se rapproche de leur valeur comptable étant donné que les taux d'intérêt avoisinent les taux actuels du marché.

iv) La juste valeur des ententes en matière de prix à terme se fonde sur les valeurs fixées par les contreparties aux contrats.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents sur les marchés et sur les instruments financiers. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent être établies avec précision. La modification des hypothèses pourrait avoir des répercussions importantes sur ces estimations.

b. Risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui l'exposent potentiellement à une concentration du risque de crédit. Ces instruments comprennent les débiteurs et les prêts. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients des casinos dans les complexes de villégiature. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations du crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et maintient des réserves pour des pertes éventuelles relatives au crédit, lesquelles, lorsqu'elles se réalisent, correspondent jusqu'à présent aux attentes de la Société. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c. Risque de taux d'intérêt

La Société détient des actifs et des passifs financiers qui l'exposent au risque de taux d'intérêt.

Les prêts se composent des prêts consentis aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités, et les intérêts gagnés sur ces prêts sont liés aux variations du taux d'intérêt préférentiel. Le risque de taux d'intérêt est limité aux intérêts gagnés sur les actifs et la valeur sous-jacente des actifs n'est pas à risque en raison des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme se compose actuellement des conventions de prêt conclues avec l'Office de financement de l'Ontario. La facilité de crédit à terme non renouvelable, qui a été approuvée pour un montant maximal de 250 000 000 $, vise à financer une partie des travaux de rénovation et d'agrandissement du Casino Windsor, qui sont actuellement en cours. La dette à long terme est assujettie au risque de taux d'intérêt, comme il est expliqué à la note 10 b). L'emprunt à terme financé par l'Office de financement de l'Ontario relativement à l'achat du Niagara Fallsview Casino Resort est assorti d'un taux d'intérêt fixe pour toute sa durée et il n'est pas assujetti, à l'heure actuelle, au risque de taux d'intérêt.

12. ENGAGEMENTS

a. Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats s'établissent approximativement comme suit :

2009	22 801 $
2010	18 418
2011	12 094
2012	5 383
2013	266
	58 962
Par la suite	6 951
	65 913 $

b. Fournisseurs

La Société s'est engagée, en vertu de contrats d'entretien de matériel informatique, à effectuer les versements approximatifs suivants :

2009	15 608 $
2010	13 462
2011	11 779
2012	10 973
2013	10 715
	62 537
Par la suite	3 510
	66 047 $

c. Casino Windsor

Dans le cadre des modalités d'une entente conclue entre le Casino Windsor et la ville de Windsor, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1er mai 1998, un rendement fixe sur 20 ans sous forme de paiements d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années.

La Société a un engagement à l'égard d'un projet de réaménagement au Casino Windsor qui comprend la construction d'un hôtel de 22 étages et d'un centre de divertissement de 5 000 places, de même que l'ajout de nouvelles installations non liées au jeu. Le projet devrait être terminé en juin 2008. La Société estime à l'heure actuelle que les coûts totaux se situeront dans une fourchette de 430 000 000 $ à 439 000 000 $. Au 31 mars 2008, la somme de 379 500 000 $ (216 482 000 $ en 2007) avait été engagée. En décembre 2006, la Société a conclu une entente relative à une licence d'utilisation d'une marque de commerce avec Caesars World, Inc. (« Caesars »), filiale en propriété exclusive indirecte de Harrah's. En vertu de cette entente, le Casino Windsor a fait l'acquisition des droits, des systèmes et des processus relatifs à l'utilisation de la marque Caesars, et il sera renommé Caesars Windsor une fois que sera terminée la construction du projet. Au total, le coût estimatif du projet de modification de la marque atteint 40 700 000 $ et inclut les coûts liés à la mise en œuvre du programme de fidélisation de la clientèle de Caesars, « Total Rewards ». Au 31 mars 2008, la somme de 36 772 000 $ (22 923 000 $ en 2007) avait été engagée. L'entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars prendra fin le 31 juillet 2020 ou plus tôt si Caesars, ou sa filiale, cesse d'exploiter le complexe du Casino Windsor. Caesars recevra des redevances correspondant à un pourcentage des produits et des résultats d'exploitation, conformément à la définition de l'entente, pour le complexe du Casino Windsor.

La Société s'est engagée à concevoir, à construire et à mettre en service le centre d'énergie sur la propriété du Casino Windsor dont le coût total estimatif se situe actuellement dans une fourchette de 65 000 000 $ à 70 000 000 $. Au 31 mars 2008, un montant de 50 555 000 $ (11 899 000 $ en 2007) avait été engagé.

d. Niagara Fallsview Casino Resort

Dans le cadre des modalités d'une entente survenue entre Fallsview et la ville de Niagara Falls (la « ville »), la Société a convenu d'offrir à la ville, à partir du 7 décembre 2000, des paiements d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 $ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 $ par année, rajustés selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de l'entente.

e. Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes

La Société s'est engagée à mettre en place des machines à sous supplémentaires dans un hippodrome de l'est de l'Ontario pour un coût estimatif de 18 940 000 $. Elle s'est également engagée à agrandir les installations de salles de machines à sous existantes d'un hipprodrome de la province pour un coût estimatif total de 46 264 000 $. En outre, la Société s'est engagée à construire des installations de traitement des eaux dans un casino situé dans l'est de l'Ontario. La quote-part estimative de la Société de ces coûts de construction se chiffre à 5 000 000 $.

13. ÉVENTUALITÉS

a. En novembre 2003, Ontario First Nations Limited Partnership (le « demandeur ») a déposé une déclaration contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, à titre de parties défenderesses. Selon la déclaration, la province d'Ontario aurait retenu illégalement 20 pour cent des produits bruts provenant de l'exploitation du Casino Rama. Le demandeur réclame des dommages-intérêts correspondant à 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama depuis son entrée en exploitation jusqu'à la date du jugement, en plus de dommages-intérêts de 300 000 000 $. Le 19 février 2008, une entente a été conclue avec le demandeur aux termes de laquelle les parties en cause se sont entièrement et définitivement désistées du litige, comme il est décrit à la note 9 f) afférente aux états financiers consolidés. L'avis de désistement relatif au litige a été déposé devant les tribunaux le 26 février 2008.

b. En novembre 2003, la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (le « demandeur ») a déposé un avis de demande contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétend être le propriétaire en common law et le propriétaire bénéficiaire de toutes les immobilisations corporelles achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama et exige que tous les montants de taxe de vente au détail payés ou accumulés relativement aux achats d'immobilisations corporelles soient remboursés. Le demandeur réclame des dommages-intérêts de 21 000 000 $ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclame que la propriété de toutes les immobilisations corporelles achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama soit cédée au demandeur. Si le litige était tranché en faveur du demandeur, la taxe de vente au détail qui a été payée ou constatée relativement aux achats d'immobilisations corporelles serait remboursée par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario plutôt que par la Société. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers consolidés.

c. La Société a signé quatre ententes de fournisseur de services aux centres de bingo (les « fournisseurs de services ») dans le cadre du projet pilote de revitalisation des bingos dans les emplacements de Barrie, Peterborough, Kingston, et Sudbury en Ontario. Les contrats stipulent que, advenant un avis de résiliation du projet pilote de revitalisation des bingos par la Société, ou advenant que les fournisseurs de services et la Société s'entendent pour ne pas renouveler ni prolonger l'entente, la Société devra verser aux fournisseurs de services un montant ne dépassant pas 3 013 000 $ se rapportant aux investissements en immobilisations des fournisseurs de services aux centres de bingo. Aucun événement n'est survenu indiquant qu'on ne donnera pas suite au projet et, par conséquent, aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers consolidés.

d. Le 27 avril 2007, la Société et la Société de la loterie interprovinciale ont reçu une déclaration liée à un recours collectif pour des dommages généraux totalisant 1 000 000 000 $ et des dommages-intérêts punitifs s'élevant à 100 000 000 $. Selon la déclaration, la Société a fait preuve de négligence lors de l'exploitation et de la gestion des activités de loterie et elle a notamment manqué à son devoir de fiduciaire. Le recours collectif en est à un stade très précoce, aucun groupe n'a encore été certifié par les tribunaux et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut pas être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers consolidés.

e) Le 10 juin 2008, la Société a reçu une déclaration liée à un recours collectif pour des dommages généraux et des dommages-intérêts punitifs totalisant 3 500 000 000 $. Selon la déclaration, la Société a fait preuve de négligence en ce qui a trait à sa responsabilité d'interdire l'accès à ses installations de jeu aux clients qui ont eux-mêmes demandés à en être exclus. Le recours collectif en est à un stade très précoce, aucun groupe n'a encore été certifié par les tribunaux et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut pas être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans les présents états financiers consolidés.

f. À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés. Les estimations, le cas échéant, sont comprises dans les présents états financiers consolidés et, s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

14. INFORMATIONS SECTORIELLES

2008	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et Bingo	2 773 125 $	– $	– $	2 773 125 $
Machines à sous	–	1 025 188	2 040 137	3 065 325
Tables	–	401 380	54 593	455 973
Activités non liées au jeu	–	245 087	28 874	273 961
	2 773 125	1 671 655	2 123 604	6 568 384
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	276 336	72 773	349 109
	2 773 125	**1 395 319**	**2 050 831**	**6 219 275**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	–	236 352	31 613	267 965
Activités liées au jeu et à la loterie	122 090	306 537	278 623	707 250
Lots des loteries	1 566 091	–	–	1 566 091
Commissions	203 254	–	413 431	616 685
Commercialisation et promotion	58 619	150 610	76 108	285 337
Honoraires des exploitants (note 9 b))	–	63 145	4 929	68 074
Amortissement	33 211	137 679	88 617	259 507
Frais généraux et frais d'administration (notes 6 et 16)	42 390	104 077	68 703	215 170
Installations	8 129	145 150	81 424	234 703
Cotisation sur les gains (note 17)	–	285 304	17 939	303 243
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	56 851	41 732	34 212	132 795
	2 090 635	**1 470 586**	**1 095 599**	**4 656 820**
Produits avant les éléments suivants	**682 490**	**(75 267)**	**955 232**	**1 562 455**
Intérêts et autres produits	5 678	23 051	19 412	48 141
Intérêts sur la dette à long terme	(976)	(13 228)	–	(14 204)
Gain de change	37	9 545	1 457	11 039
	4 739	**19 368**	**20 869**	**44 976**
Bénéfice net (perte)	**687 229 $**	**(55 899) $**	**976 101 $**	**1 607 431 $**

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits				
Loteries et Bingo	2 655 607 $	– $	– $	2 655 607 $
Machines à sous	–	1 062 784	1 956 998	3 019 782
Tables	–	426 094	55 437	481 531
Activités non liées au jeu	–	240 684	28 593	269 277
	2 655 607	1 729 562	2 041 028	6 426 197
Déduction faite des ristournes promotionnelles	–	265 886	75 518	341 404
	2 655 607	**1 463 676**	**1 965 510**	**6 084 793**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	–	224 678	30 872	255 550
Activités liées au jeu et à la loterie	101 858	325 913	283 393	711 164
Lots des loteries	1 444 145	–	–	1 444 145
Commissions	192 670	–	392 924	585 594
Commercialisation et promotion	51 998	143 980	72 894	268 872
Honoraires des exploitants [note 9 b)]	–	64 500	5 404	69 904
Amortissement	30 449	136 669	71 312	238 430
Frais généraux et frais d'administration (notes 6 et 16)	34 374	108 973	64 341	207 688
Installations	7 692	145 408	74 416	227 516
Cotisation sur les gains (note 17)	–	297 663	19 266	316 929
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	56 558	41 484	28 933	126 975
	1 919 744	**1 489 268**	**1 043 755**	**4 452 767**
Produits avant les éléments suivants	**735 863**	**(25 592)**	**921 755**	**1 632 026**
Intérêts et autres produits	5 175	22 795	18 205	46 175
Intérêts sur la dette à long terme	–	(26 864)	–	(26 864)
Gain de change	3	13 361	3 420	16 784
	5 178	**9 292**	**21 625**	**36 095**
Bénéfice net (perte)	**741 041 $**	**(16 300) $**	**943 380 $**	**1 668 121 $**

15. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société offre des prestations de retraite à tous ses salariés permanents et aux salariés non permanents admissibles par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « CRF ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la « Caisse de retraite du SEFPO ») qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province d'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société à la CRF et à la Caisse de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société considère ces avantages postérieurs à l'emploi comme des cotisations déterminées et ne comptabilise pas de passif supplémentaire pour ces coûts futurs. La cotisation de la Société et sa charge de retraite au cours de l'exercice se sont chiffrées à 17 926 000 $ (17 019 000 $ en 2007).

Les exploitants des casinos dans les complexes de villégiature et des installations de machines à sous du casino de Great Blue Heron ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs salariés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 22 452 000 $ (22 670 000 $ en 2007).

16. COÛTS DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Puisqu'elle est un employeur mentionné à l'annexe 2 en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « loi »), la Société est personnellement responsable du coût intégral des demandes d'indemnisation pour accident de travail déposées par ses travailleurs. La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est entièrement responsable du processus d'admissibilité aux indemnisations et administre et traite les paiements d'indemnisation au nom de la Société. En vertu du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, « Avantages sociaux futurs », les passifs du CSPAAT relatifs aux employeurs offrant des régimes auto-assurés doivent figurer dans les états financiers.

Au cours de l'exercice 2008, le coût des paiements d'indemnisation s'est établi à 3 586 000 $ (4 679 000 $ en 2007) et il est inclus dans les frais généraux et les frais d'administration de l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat étendu. Au 31 mars 2008, les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées s'élevaient à 28 339 000 $ (19 387 000 $ en 2007), dont une tranche de 2 267 000 $ (1 485 000 $ en 2007) est classée à titre de passif à court terme. Les coûts de l'obligation au titre des prestations constituées se fondent sur des hypothèses actuarielles.

Les exploitants de casinos dans les complexes de villégiature et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont des employeurs mentionnés à l'annexe 1 de la loi et ils ne sont pas assujettis aux exigences de présentation de l'information financière auxquelles sont assujettis les employeurs offrant des régimes auto-assurés.

17. COTISATION SUR LES GAINS

La Société remet à la province d'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos intégrés à des lieux de villégiature et des installations de machines à sous du casino Great Blue Heron.

18. SOMME À PAYER AU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2008	2007
Versements au nom de la province d'Ontario	24 921 $	24 748 $
Taxe sur les produits et services	107 874	102 227
	132 795 $	126 975 $

a. Versements au nom de la province d'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b. Taxe sur les produits et services

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (« TPS »), effectue des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 12 pour cent (10 pour cent en date du 1er janvier 2008) sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée dans les états financiers consolidés pour l'exercice considéré.

Ces reclassements comprennent une modification de la présentation de l'avoir dans le bilan consolidé. Les montants auparavant déclarés dans le poste Somme à payer à la province d'Ontario et Avoir en immobilisations ont été combinés et sont désormais présentés à titre de Bénéfices non répartis et de Surplus d'apport. En outre, l'état consolidé de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario et l'Avoir consolidé en immobilisations ont été retirés des états financiers consolidés et remplacés par un état consolidé des bénéfices non répartis et un état consolidé du surplus d'apport.

OLG a enregistré des produits bruts consolidés de 6,2 milliards de dollars. Le bénéfice net total s'est établi à 1,6 milliard de dollars, soit un fléchissement de 61 millions de dollars, ou 4 p. cent, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des lots de loterie, des commissions et des charges d'amortissement, combinée à la hausse des pertes nettes aux casinos dans les complexes de villégiature, conséquence de la diminution des produits.

OLG gère ses activités par l'entremise de trois divisions distinctes : Loteries et Bingo, responsable des jeux de loterie sur terminal et INSTANT, de quatre établissements pilotes de bingo électronique et de Big LINK Bingo; Casinos et Salles de machines à sous, responsable de l'exploitation de 23 établissements de jeu, soit cinq casinos OLG, la salle de machines à sous à Great Blue Heron Casino et 17 salles de machines à sous OLG dans des hippodromes; Casinos dans les complexes de villégiature, qui supervise les activités de quatre établissements du genre en Ontario.

1. RAPPORTS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

A. Loteries et Bingo

Loteries et Bingo
(en milliers $)

	Exercice 2008	Exercice 2007	Écart en $	Écart en %
Produits				
Produits tirés du jeu	2 773 125 $	2 655 607 $	117 518 $	4 %
	2 773 125	**2 655 607**	**117 518**	**4 %**
Frais d'exploitation				
Activités liées au Jeu et à la Loterie	122 090	101 858	(20 232)	-20 %
Lots de loteries	1 566 091	1 444 145	(121 946)	-8 %
Commissions	203 254	192 670	(10 584)	-5 %
Commercialisation et promotion	58 619	51 998	(6 621)	-13 %
Amortissement	33 211	30 449	(2 762)	-9 %
Frais généraux et frais d'administration	42 390	34 374	(8 016)	-23 %
Installations	8 129	7 692	(437)	-6 %
Versement au gouvernement du Canada	56 851	56 558	(293)	-1 %
	2 090 635	**1 919 744**	**(170 891)**	**-9 %**
Produits avant les éléments suivants	**682 490**	**735 863**	**(53 373)**	**-7 %**
Intérêts et autres produits	5 678	5 175	503	10 %
Intérêts sur la dette à long terme	(976)	–	(976)	-100 %
Gain de change	37	3	34	1133 %
	4 739	**5 178**	**(439)**	**-8 %**
Bénéfice net (perte nette)	**687 229 $**	**741 041 $**	**(53 812) $**	**-7 %**

A1. Produits tirés des Loteries et du Bingo

Les produits tirés des Loteries et du Bingo constituent la portion la plus importante des produits d'OLG à l'exercice 2008 (45 p. cent), comme en témoignent les produits de 2,8 milliards de dollars, en hausse de 118 millions de dollars, ou 4 p. cent, par rapport à l'exercice précédent. La croissance est largement attribuable à l'augmentation des ventes de LOTTO 6/49 et des produits INSTANT.

Les produits tirés de LOTTO 6/49 se sont établis à 122 millions de dollars, en hausse de 16 p. cent par rapport à l'exercice précédent en raison des trois séquences de gros lots bonis, comparativement à une seule à l'exercice précédent. Les produits tirés de LOTTO SUPER 7 et de PayDay, qui ont neutralisé en partie le fort rendement de LOTTO 6/49, ont respectivement diminué de 80 millions de dollars et 11 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le recul de LOTTO SUPER 7 découle de la diminution des séquences des gros lots bonis qui, de deux à l'exercice précédent, sont passées à une, alors que le fléchissement des ventes de PayDay est dû principalement à la baisse du soutien à la commercialisation et à la hausse des gros lots de LOTTO 6/49.

Les produits tirés du bingo ont reculé de 5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des produits tirés de Big LINK Bingo et à la poursuite du ralentissement du secteur du bingo, alors que plusieurs salles de bingo traditionnelles ont fermé leurs portes.

Ventes et lots de loterie par jeu

Catégorie de produits	Nombre de jeux 2008	Nombre de jeux 2007	Ventes (millions $) 2008	Ventes (millions $) 2007	Pourcentage des ventes totales 2008	Pourcentage des ventes totales 2007	Lots (millions $) 2008	Lots (millions $) 2007
Jeux sur terminal	12	11	1 671,6 $	1 629,4 $	60,3 %	61,4 %	865,0 $	801,7 $
Loteries sportives	6	6	253,5	257,8	9,1 %	9,7 %	157,9	158,0
Jeux INSTANT	86	82	792,6	708,1	28,6 %	26,7 %	505,4	443,6
Jeux de Bingo	3	3	55,3	60,3	2,0 %	2,2 %	37,8	40,8
Total	**107**	**102**	**2 773,0 $**	**2 655,6 $**	**100,0 %**	**100,0 %**	**1 566,1 $**	**1 444,1 $**

Le nombre de jeux de loterie a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison principalement du lancement d'un plus grand nombre de jeux INSTANT. Cette augmentation a eu une incidence positive sur les ventes, qui ont enregistré une hausse de 117 millions de dollars par rapport à l'exercice 2007. Les jeux INSTANT ont contribué à creuser l'écart à hauteur de 85 millions de dollars et ont augmenté en pourcentage des ventes totales, grâce en grande partie à la stratégie de dynamisation des billets INSTANT, qui a amélioré les paiements ainsi que les jeux et le marchandisage dans un effort visant à rétablir la croissance dans la catégorie INSTANT.

La stratégie a également entraîné l'augmentation de 62 millions de dollars des lots INSTANT. Les jeux sur terminal ont compté pour 42 millions de dollars dans la progression des produits en raison principalement des séquences des gros lots bonis de LOTTO 6/49 en 2008. Au cours de l'exercice, le nouveau jeu sur terminal MILLIONAIRE RAFFLE a été lancé. Les lots des jeux sur terminal ont aussi augmenté sous l'effet des lots garantis, tous les gros lots bonis des séquences du printemps ayant été gagné.

A2. Bénéfice net tiré des Loteries et du Bingo

Le bénéfice net de la division Loteries et Bingo s'est établi à 687 millions de dollars, en baisse de 54 millions de dollars, ou 7 p. cent, par rapport à l'exercice précédent, car l'augmentation du versement des lots a plus qu'annulé la hausse des produits. Les coûts liés aux lots de loterie et de bingo, en hausse de 122 millions de dollars, se situent à 2 milliards de dollars par suite de l'augmentation des ventes et du pourcentage du versement des lots. Les coûts liés aux lots de loterie varient en fonction des revenus tirés de la gamme de produits et du niveau des gros lots. Le soutien d'une séquence de gros lots bonis garantis de LOTTO 6/49 offerts au printemps a exigé un financement supplémentaire des lots. Les sept gros lots, dont le premier s'est élevé à 25 millions de dollars et le dernier, à 40 millions de dollars, ont tous été gagnés, ce qui a exigé un financement supplémentaire des lots d'un total de 60 millions de dollars. Ce montant est supérieur à la somme nécessaire normalement pour financer ces gros lots.

Le fléchissement du bénéfice net est également attribuable à la hausse des autres frais d'exploitation, notamment des frais d'exploitation du jeu et des loteries, des frais de commercialisation et de promotion, des frais généraux et des frais d'administration. Les frais d'exploitation du jeu et des loteries ont augmenté de 20 millions de dollars en raison, notamment, des coûts liés à la réglementation de la CAJO. Les commissions ont progressé de 11 millions de dollars en raison de l'augmentation des ventes. Les frais de commercialisation et de promotion ont augmenté de 7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la campagne « Signez votre billet » et d'autres campagnes d'information du public et de commercialisation lancées en même temps que le Programme d'intégrité des lots. Les frais généraux et les frais d'administration ont progressé de 8 millions de dollars en raison de l'augmentation des frais d'exploitation liés au bingo.

A3. Indicateurs de rendement financier clés – Loteries et Bingo

La Société continue de canaliser ses efforts vers la maximisation des ressources opérationnelles et des bénéfices. Les indicateurs de rendement financier clés aident à évaluer les dépenses essentielles par rapport aux produits en vue d'atteindre ces objectifs.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de rendement financier clés des Loteries et du Bingo de l'exercice 2008 comparés à ceux de l'exercice 2007.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement*	59,4 %	63,5 %
Commercialisation en pourcentage des produits tirés du jeu**	4,1 %	4,1 %
Charge salariale en pourcentage du total des produits***	2,3 %	2,0 %

* Le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement (voir la section 5 – Éléments d'information sur le calcul du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement) représente le bénéfice avant intérêts et amortissement établi en pourcentage du total des produits. La marge sur le bénéfice avant intérêts et amortissement est une mesure utilisée couramment dans le secteur du jeu.

** Les frais de commercialisation incluent les promotions, la publicité et la commercialisation de l'entreprise. Ces frais sont répartis en fonction des produits tirés du jeu. Les produits tirés du jeu incluent les produits provenant des jeux de loterie et de bingo, et ils excluent tous les produits tirés des activités non liées au jeu.

*** La charge salariale en pourcentage du total des produits se calcule en divisant les coûts de main d'œuvre et des avantages sociaux par le total des produits. (Voir la section 5 – Éléments d'information sur le rapprochement du total des produits.) Les indicateurs liés aux coûts de commercialisation et à la charge salariale constituent des générateurs de coûts clés de la Société.

Pour les Loteries et le Bingo, la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement pour l'exercice 2008 a diminué par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation du montant des lots et des commissions. Exprimés en pourcentage des produits de jeu, les frais de commercialisation des Loteries et du Bingo ont été équivalents à ceux de l'exercice précédent. Exprimée en pourcentage du total des produits, la charge salariale a progressé légèrement pour les Loteries et le Bingo par rapport à l'exercice précédent par suite de l'augmentation du recrutement de personnel en vue d'atteindre les objectifs d'intégrité des lots.

A4. Tendances – Loteries et Bingo

Le total des ventes de loterie a atteint le montant record de 2 718 millions de dollars pour l'exercice 2008, en hausse de 123 millions de dollars, ou 5 p. cent, par rapport à l'exercice 2007. Cette progression inclut une hausse de 42 millions de dollars, ou 3 p. cent, des ventes de produits sur terminal. Ces gains ont néanmoins été neutralisés par le fléchissement des ventes de produits sportifs, qui ont subi un recul de 4 millions de dollars, ou 2 p. cent, par rapport à l'exercice 2007. Ce repli est en partie attribuable à la Coupe du monde de soccer de la FIFA qui s'est tenue au cours de l'exercice 2007. La Coupe du monde de soccer, qui se produit une fois tous les quatre ans, n'aura lieu qu'au printemps de 2010.

Les produits tirés du bingo se sont chiffrés à 55 millions de dollars, en baisse de 5 millions de dollars, ou 8 p. cent, par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, les ventes provenant des activités de eBingo ont reculé de 173 000 $, ou 0,4 p. cent. Cette diminution est attribuable à une année complète d'exploitation en application de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, adoptée le 1er juin 2006, comparativement à 10 mois seulement au cours de l'exercice précédent. La fermeture et la faillite de salles de bingo ont contribué à la forte diminution des ventes de Big LINK Bingo, en baisse de 5 millions de dollars (31 p. cent). Néanmoins, les produits tirés du bingo électronique se sont stabilisés en cours d'exercice, augmentant légèrement en fin d'exercice par rapport aux périodes d'entrée en vigueur de la réglementation anti-tabac de l'exercice précédent.

A5. Risques – Loteries et Bingo

La perte éventuelle de la confiance du public a constitué le risque le plus important auquel la division Loteries et Bingo a fait face au cours de l'exercice précédent. Au cours du présent exercice, la division a pris des mesures significatives pour atténuer ce risque en mettant en œuvre les recommandations de l'ombudsman et de KPMG. La perception du public que les « loteries de l'Ontario sont exploitées de façon ouverte et honnête », mesurée à 81 p. cent en septembre 2006, avant la diffusion à CBC du reportage de l'émission *the fifth estate* sur les gains suspects de personnes liées à OLG, avait reculé à 51 p. cent en mars 2007. À la suite des interventions d'OLG visant à apaiser les craintes et à appliquer toutes les recommandations, le public reprend confiance : en mars 2008, le pourcentage de réponses favorables à la même question avait augmenté à 65 p. cent. Tout au long de l'exercice 2009, la Société continuera de façonner sa culture pour qu'elle repose sur le client avant tout et que le service à la clientèle et la protection des clients orientent les décisions, les processus et les activités.

Toute érosion de la confiance du public peut éventuellement se répercuter sur les produits. Les initiatives de rétablissement et de maintien de la confiance peuvent ajouter de nouveaux coûts et posent des risques à la rentabilité. Ces menaces ont été en partie atténuées grâce aux ventes de loterie record découlant de la mise en œuvre soutenue de la stratégie de dynamisation des billets INSTANT, de l'ajout de nouveaux points de vente comme les magasins Wal-Mart et The Home Depot, et des promotions liées au 25e anniversaire de LOTTO 6/49.

En ce qui a trait au Bingo, le principal risque tient à la fermeture de salles de bingo qui se poursuit en raison de la baisse d'intérêt de la population. Comme moins de salles participent, les produits tirés du jeu ne permettent pas de financer les initiatives à coûts fixes. Pour limiter ces effets, Big LINK Bingo continue de gérer ou d'éliminer les coûts. En 2009, OLG ne renouvellera pas le volet des spectacles satellites de Big LINK Bingo dans l'optique de ses efforts de réduction substantielle des coûts. Grâce à la mise en œuvre de tactiques de communication et de commercialisation visant à apaiser les inquiétudes des consommateurs, les produits n'ont pas été touchés.

B. Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes
(en milliers $)

	Exercice 2008	Exercice 2007	Écart en $	Écart en %
Produits				
Activités liées au jeu	2 094 730 $	2 012 435 $	82 295 $	4 %
Activités non liées au jeu	28 874	28 593	281	1 %
	2 123 604	2 041 028	82 576	4 %
Déduction faite des ristournes promotionnelles	72 773	75 518	2 745	4 %
	2 050 831	**1 965 510**	**85 321**	**4 %**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	31 613	30 872	(741)	-2 %
Activités liées au jeu et à la loterie	278 623	283 393	4 770	2 %
Commissions	413 431	392 924	(20 507)	-5 %
Commercialisation et promotion	76 108	72 894	(3 214)	-4 %
Honoraires des exploitants	4 929	5 404	475	9 %
Amortissement	88 617	71 312	(17 305)	-24 %
Frais généraux et frais d'administration	68 703	64 341	(4 362)	-7 %
Installations	81 424	74 416	(7 008)	-9 %
Cotisation sur les gains	17 939	19 266	1 327	7 %
Versement au gouvernement du Canada	34 212	28 933	(5 279)	-18 %
	1 095 599	**1 043 755**	**(51 844)**	**-5 %**
Produits avant les éléments suivants	**955 232**	**921 755**	**33 477**	**4 %**
Intérêts et autres produits	19 412	18 205	1 207	7 %
Gain de change	1 457	3 420	(1 963)	-57 %
	20 869	**21 625**	**(756)**	**-3 %**
Bénéfice net (perte nette)	**976 101 $**	**943 380 $**	**32 721 $**	**3 %**

B1. Produits – Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Les produits tirés des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, qui incluent la salle de machines à sous de Great Blue Heron Casino, ont totalisé 2,1 milliards de dollars, en hausse de 85 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La salle de machines à sous OLG à Woodbine a contribué pour 55 millions de dollars à la hausse des produits pour l'exercice en raison de l'ajout de 73 machines à sous à l'établissement. En outre, les résultats positifs de l'actualisation des machines à sous et du prolongement des heures d'ouverture de plusieurs établissements de jeu à partir de mai 2007 ont contribué à la progression par rapport à l'exercice précédent.

Annulant en partie la hausse des produits à ces établissements, la vigueur du dollar canadien, la concurrence accrue et les procédures plus strictes aux frontières ont entraîné une baisse des produits des propriétés frontalières de quelque 8 p. cent par rapport à l'exercice 2007. À la salle de machines à sous OLG à Fort Erie, ces facteurs ajoutés à l'intensification de la concurrence des établissements américains ont entraîné un recul de 27 p. cent des produits par rapport à l'exercice 2007. Une interruption de travail et une année entière d'application de la loi antitabac à la salle de machines à sous à Great Blue Heron Casino ont causé un fléchissement de 7 p. cent des produits par rapport à l'exercice 2007.

Au cours de l'exercice, du total des produits des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, 78 millions de dollars ont été versés directement à nos collectivités d'accueil et 335 millions de dollars aux titulaires des hippodromes et leurs gens de chevaux. Les paiements aux hippodromes et aux gens de chevaux constituent un important stimulus économique pour l'ensemble du secteur agricole de l'Ontario et ses retombées profitent aux fermiers qui nourrissent, logent et soignent les chevaux.

Casinos OLG – Retombées économiques des activités au 31 mars 2008

Établissements	Date d'ouverture	Nombre d'employés	Masse salariale annuelle (milliers $)	Part des produits revenant aux municipalités (milliers $)	Nombre de clients (milliers)	Machines à sous	Tables de jeu
Casino OLG à Brantford	17 nov. 1999	941	37 961 $	3 679 $	1 557	514	54
Great Blue Heron Casino (salle de machines à sous)	3 mai 2000	***	***	****	1 321**	545	*****
Casino OLG à Point Edward	18 avril 2000	489	21 516	1 975	627	492	30
Casino OLG à Sault Ste. Marie	19 mai 1999	330	15 257	1 524	762	441	14
Casino OLG à Thousand Islands	20 juin 2002	439	19 217	3 289	989	516	26
Casino OLG à Thunder Bay	28 août 2000	380	17,016	2,530	997	452	15
Total		2 909	126 224 $	12 997 $	6 253	2 960	153

Note : La Première nation des Mississaugas de Scugog Island est propriétaire de Great Blue Heron Casino, exploité par Great Blue Heron Gaming Company, propriété exclusive de Casino Austria, Fantasy Gaming et Sonco Gaming. OLG gère la salle de machines à sous uniquement. Great Blue Heron Casino est un casino autochtone et une importante initiative des Premières nations. La bande indienne (nº 34) de Scugog Island a formé la Baagwating Community Association, organisme de bienfaisance sans but lucratif qui exploite et gère les tables de jeu. Le gouvernement de l'Ontario perçoit 20 p. cent des produits tirés du jeu et l'intégralité des bénéfices nets de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Casino.

* 5. p. cent des produits provenant des 450 premières machines à sous et 2 p. cent des produits des machines supplémentaires.

** Nombre de clients de tout l'établissement Great Blue Heron.

*** 250 employés de Great Blue Heron Gaming Company travaillent à la salle de machines à sous. La masse salariale annuelle est de 12,8 millions de dollars.

**** À titre de collectivité d'accueil de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Casino, les Mississaugas touchent 5 p. cent des produits des machines à sous.

***** Great Blue Heron Casino exploite les jeux sur table et OLG s'occupe uniquement de la gestion et de la comptabilité de la salle de machines à sous.

Salles de machines à sous OLG – Retombées économiques des activités au 31 mars 2008

Établissements	Date d'ouverture	Nombre d'employés	Masse salariale annuelle (milliers $)	Nombre de clients (milliers)	Machines à sous	Part des produits revenant aux hippodromes* (milliers $)	Part des produits revenant aux gens de chevaux* (milliers $)	Part des produits revenant aux municipalités (milliers $)
Ajax Downs	28 fév. 2006	241	9 995 $	1 143	250	10 045 $	10 045 $	5 023 $
Clinton Raceway	24 août 2000	79	3 812	183	108	1 293	1 293	646
Dresden Raceway	18 avril 2001	86	4 049	191	112	1 403	1 403	702
Flamboro Downs	11 oct. 2000	246	10 882	1 375	801	12 402	12 402	4 571
Fort Erie Race Track	9 sept. 1999	272	13 353	943	1 094	4 428	4 428	1 434
Georgian Downs	27 nov. 2001	204	8 933	1 189	455	9 627	9 627	4 782
Grand River Raceway	4 déc. 2003	146	5 779	567	200	3 988	3 988	1 994
Hanover Raceway	19 fév. 2001	86	4 014	295	110	1 965	1 965	983
Hiawatha Horse Park	8 mai 1999	160	7 553	596	452	3 278	3 278	1 634
Kawartha Downs	22 nov. 1999	164	7 891	802	450	6 725	6 725	3 362
Mohawk Racetrack	10 août 1999	239	11 579	1 203	855	16 066	16 066	5 741
Rideau Carleton Raceway	16 fév. 2000	278	13 521	1 590	1 250	13 005	13 005	4 007
Sudbury Downs	26 nov. 1999	140	6 944	529	351	4 739	4 739	2 369
Western Fair Raceway	28 sept. 1999	314	13 484	1 143	750	10 935	10 935	4 155
Windsor Raceway	16 déc. 1998	229	19 998	643	750	4 602	4 602	1 749
Woodbine Racetrack	27 mars 2000	683	30 084	4 459	2 009	60 984	60 984	16 305
Woodstock Raceway	20 juin 2001	85	4 124	299	112	2 205	2 205	1 102
Total		3 652	166 995 $	17 150	10 109	167 690 $	167 690 $	60 559 $

* Les hippodromes et les gens de chevaux touchent respectivement 10 p. cent des produits provenant des machines à sous, les municipalités touchent 5 p. cent des produits tirés des 450 premières machines à sous et 2 p. cent des produits tirés des machines à sous supplémentaires.

B2. Bénéfice net – Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Le bénéfice net des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes s'est établi à 976 millions de dollars, en hausse de 33 millions de dollars, ou 3 p. cent, par rapport à l'exercice précédent. Cette progression, attribuable à une hausse des produits, a été en partie neutralisée par la hausse de l'amortissement et des commissions versées aux municipalités, aux hippodromes, aux gens de chevaux et à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island. Les commissions ont augmenté de 21 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, conséquence directe des produits plus élevés pour l'exercice 2008. L'amortissement a été de 17 millions de dollars plus élevé qu'à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable au programme d'actualisation des machines à sous d'OLG, qui a remplacé les anciennes machines à sous peu performantes par de nouvelles, plus chères, dans tous les établissements au cours de l'exercice 2008.

B3. Indicateurs de rendement financier clés – Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Voici la comparaison entre les indicateurs de rendement financier clés des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes de l'exercice 2008 comparés à ceux de l'exercice 2007.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement*	50,7 %	50,3 %
Commercialisation en pourcentage des produits tirés du jeu**	6,0 %	6,3 %
Charge salariale en pourcentage du total des produits***	14,3 %	15,1 %

* Le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement (voir la section 5 – Éléments d'information sur le calcul du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement) représente le bénéfice avant intérêts, cotisation sur les gains et amortissement établi en pourcentage du total des produits. La marge sur le bénéfice avant intérêts et amortissement est une mesure utilisée couramment dans le secteur du jeu. OLG ajuste le bénéfice avant intérêts et amortissement en réintégrant la cotisation sur les gains afin d'assurer la comparabilité des marges de rentabilité entre les divisions et avec d'autres sociétés de jeu.

** Les frais de commercialisation incluent les ristournes promotionnelles (incluant la valeur au détail des services d'hébergement, de restauration et de boissons, et des autres services fournis gratuitement aux clients), les promotions, la publicité et la commercialisation de l'entreprise. Ces frais sont répartis en fonction des produits tirés du jeu. Les produits de jeu incluent les produits provenant des machines à sous et des jeux sur table, et ils excluent tous les produits tirés des activités non liées au jeu.

*** La charge salariale en pourcentage du total des produits se calcule en divisant les coûts de main d'œuvre et des avantages sociaux par le total des produits. (Voir la section 5 – Éléments d'information sur le rapprochement du total des produits.) Les indicateurs liés aux coûts de commercialisation et à la charge salariale constituent des générateurs de coûts clés de la Société.

Pour les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement a été légèrement supérieure à l'exercice précédent, la hausse des frais d'exploitation ayant de beaucoup neutralisé la progression des produits. Exprimés en pourcentage des produits tirés du jeu provenant des casinos OLG et des salles de machines à sous OLG dans les hippodromes, les frais de commercialisation ont été légèrement moins élevés qu'à l'exercice précédent en raison de l'accroissement des produits tirés du jeu. Exprimée en pourcentage du total des produits, la charge salariale a diminué légèrement par suite de la hausse des produits combinée à la diminution de la masse salariale, conséquence de l'efficience des activités de dotation.

B4. Tendances – Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Le programme d'actualisation des machines à sous a été le facteur de croissance des produits le plus important aux casinos OLG et aux salles de machines à sous OLG dans les hippodromes au cours de l'exercice 2008. À la salle de machines à sous OLG à Woodbine, l'ajout de 73 machines à sous a également fait monter les produits. Aux salles de machines à sous OLG à Woodbine, à Ajax et à Rideau Carleton, les produits ont augmenté de 10 p. cent par rapport à l'exercice précédent.

La salle de machines à sous OLG à Ajax continue d'afficher le gain le plus élevé par machine à sous par jour, soit 1 098 $, comparativement à tous les autres établissements de jeu OLG, alors que la salle de machines à sous OLG à Rideau Carleton a enregistré une croissance soutenue des produits supplémentaires au cours de l'exercice 2008 en raison principalement de l'actualisation des machines à sous et à la plus grande attention apportée aux ventes aux groupes. Les conditions économiques excellentes qui ont prévalu dans les régions de Sudbury et de London ont favorisé une croissance régulière.

Les exceptions à ce modèle de croissance générale sont le casino OLG à Brantford, qui a obtenu des résultats légèrement inférieurs par rapport à l'exercice précédent, la salle de machines à sous à Great Blue Heron, où une interruption de travail a eu une incidence négative sur les produits, et nos six propriétés frontalières, qui ont subi les contrecoups du recul général du tourisme américain.

B5. Risques – Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes

Les casinos OLG et les salles de machines à sous OLG dans les hippodromes se heurtent à deux obstacles majeurs : les interruptions des activités et les répercussions de la vigueur du dollar canadien conjuguée à l'intensification de la concurrence des États-Unis. Ces deux situations de risque ont une incidence significative sur les activités d'OLG.

Les interruptions des activités sont provoquées par des interruptions de travail et des interruptions d'exploitation. En vue de réduire le risque d'interruption de travail éventuelle, la division Jeu a lancé plusieurs initiatives destinées au personnel et visant à obtenir la coopération des employés et à connaître leurs préoccupations. Ces initiatives d'entreprise incluent, entre autres, des groupes de discussion formés d'employés, des sondages sur l'engagement des employés et de la formation sur la mission, la vision et les valeurs d'OLG. Pour faire face aux autres interruptions des activités, des Plans de continuité des activités ont été élaborés et mis en œuvre aux établissements de jeu d'OLG. L'objectif recherché était la reprise des activités dans un délai raisonnable après une interruption.

La vigueur du dollar canadien alliée aux procédures plus strictes aux frontières et à l'intensification de la concurrence des États-Unis ont posé des difficultés significatives à la division Jeu au cours de l'exercice 2008. Ces obstacles ont entraîné une baisse de 8 p. cent des produits tirés du jeu des propriétés frontalières par rapport à l'exercice 2007. Ces facteurs ont particulièrement affecté la salle de machines à sous OLG à Fort Erie, où les produits ont diminué de plus de 28 p. cent par rapport à l'exercice précédent. Les plans d'atténuation que la division Jeu a mis en place pour faire face à ces facteurs externes sont axés sur l'excellence du service à la clientèle, pièce maîtresse de sa stratégie visant le maintien de sa part de marché dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'amélioration continue des services et des produits, l'application des critères de conception des établissements de jeu et les campagnes reposant sur des études de marchés contribueront également à stimuler les profits.

C. Casinos dans les complexes de villégiature

Casinos dans les complexes de villégiature
(en milliers $)

	Exercice 2008	Exercice 2007	Écart en $	Écart en %
Produits				
Activités liées au jeu	1 426 568 $	1 488 878 $	(62 310) $	-4 %
Activités non liées au jeu	245 087	240 684	4 403	2 %
	1 671 655	1 729 562	(57 907)	-3 %
Déduction faite des ristournes promotionnelles	276 336	265 886	(10 450)	-4 %
	1 395 319	**1 463 676**	**(68 357)**	**-5 %**
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	236 352	224 678	(11 674)	-5 %
Activités liées au jeu et à la loterie	306 537	325 913	19 376	6 %
Commercialisation et promotion	150 610	143 980	(6 630)	-5 %
Honoraires des exploitants	63 145	64 500	1 355	2 %
Amortissement	137 679	136 669	(1 010)	-1 %
Frais généraux et frais d'administration	104 077	108 973	4 896	4 %
Installations	145 150	145 408	258	0 %
Cotisation sur les gains	285 304	297 663	12 359	4 %
Versement au gouvernement du Canada	41 732	41 484	(248)	-1 %
	1 470 586	**1 489 268**	**18 682**	**1 %**
Produits avant les éléments suivants	**(75 267)**	**(25 592)**	**(49 675)**	**-194 %**
Intérêts et autres produits	23 051	22 795	256	1 %
Intérêts sur la dette à long terme	(13 228)	(26 864)	13 636	51 %
Gain de change	9 545	13 361	(3 816)	-29 %
	19 368	**9 292**	**10 076**	**108 %**
Bénéfice net (perte nette)	**(55 899) $**	**(16 300) $**	**(39 599) $**	**-243 %**

C1. Produits des casinos dans les complexes de villégiature

Au cours de l'exercice 2008, les produits tirés des casinos dans les complexes de villégiature ont totalisé 1,4 milliard de dollars, en baisse de 68 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce recul se produit pour la deuxième année consécutive après deux années de progression de suite, qui tenaient en partie à l'ouverture de Niagara Fallsview Casino Resort en juin 2004. Les trois établissements frontaliers – Casino Niagara, Fallsview et Casino Windsor – attirent une vaste clientèle américaine, ce qui les rend vulnérables lorsque le dollar canadien se raffermit et que la concurrence des établissements de jeu américains s'intensifie.

C2. Bénéfice net (perte nette) des casinos dans les complexes de villégiature

Pour l'exercice, la perte nette s'est chiffrée à 56 millions de dollars, soit 40 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette variation est en grande partie attribuable à Casino Windsor, dont les résultats ont reculé de 32 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de la perte nette est directement liée à la diminution des revenus, conséquence du ralentissement du tourisme frontalier.

La vigueur du dollar canadien et l'accroissement de la concurrence américaine ont été des facteurs particulièrement importants à Casino Niagara, Fallsview et Casino Windsor. Le recul à Casino Rama découle de la concurrence plus vive au sein de la province, de la part notamment des propriétés d'OLG comme celle de la salle de machines à sous OLG à Woodbine, et des établissements américains avoisinants.

Les frais d'exploitation ont diminué de 19 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent grâce à la baisse des coûts opérationnels du jeu et de la cotisation sur les gains (résultat direct de la diminution des produits). Le paiement de la cotisation sur les gains à la province de l'Ontario fait partie des frais d'exploitation. Le montant versé correspond à 20 p. cent des produits tirés du jeu. L'inclusion de la cotisation sur les gains dans les frais d'exploitation a pour conséquence la diminution du bénéfice net ou l'augmentation de la perte nette pour chaque propriété. La direction évalue la rentabilité de chaque propriété sans inclure le montant gagné net dans les frais d'exploitation, car ce montant représente une distribution à l'actionnaire.

En vertu des modalités des contrats d'exploitation de tous les casinos dans les complexes de villégiature, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donne à ces expressions chacun des contrats d'exploitation. Le fait que les honoraires reposent, en partie, sur la marge d'exploitation nette garantit la participation des exploitants aux profits et aux pertes.

C3. Indicateurs de rendement financier clés des casinos dans les complexes de villégiature

Voici la comparaison entre les indicateurs de rendement clés des casinos dans les complexes de villégiature de l'exercice 2008 comparés à ceux de l'exercice 2007.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement*	21,6 %	25,3 %
Commercialisation en pourcentage des produits tirés du jeu**	29,0 %	26,9 %
Charge salariale en pourcentage du total des produits***	31,6 %	31,1 %

* Le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement (voir la section 5 – Éléments d'information sur le calcul du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement) représente la bénéfice avant intérêts, cotisation sur les gains et amortissement établi en pourcentage du total des produits. La marge sur le bénéfice avant intérêts et amortissement est une mesure utilisée couramment dans le secteur du jeu. OLG ajuste le bénéfice avant intérêts et amortissement en réintégrant la cotisation sur les gains afin d'assurer la comparabilité des marges de rentabilité entre les divisions et avec d'autres sociétés de jeu.

** Les frais de commercialisation incluent les ristournes promotionnelles (incluant la valeur au détail des services d'hébergement, de restauration et de boissons, et des autres services fournis gratuitement aux clients), les promotions, la publicité et la commercialisation de l'entreprise. Ces frais sont répartis en fonction des produits tirés de jeu. Les produits tirés du jeu incluent les produits provenant des machines à sous et des tables de jeux sur table, et ils excluent tous les produits tirés des activités non liées au jeu.

*** La charge salariale en pourcentage du total des produits se calcule en divisant les coûts de main d'œuvre et des avantages sociaux par le total de produits (Voir la section 5 – Éléments d'information sur le rapprochement du total des produits). Les indicateurs liés aux coûts de commercialisation et à la charge salariale constituent des générateurs de coûts clés de la Société.

Pour la division Casinos dans les complexes de villégiature, la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement a été inférieure à celle de l'exercice précédent, le recul des produits ayant eu une incidence négative sur les indicateurs de rendement clés. Pour les casinos dans les complexes de villégiature, les coûts de commercialisation en pourcentage des produits tirés de jeu se sont accrus par rapport à l'exercice précédent, car les propriétés ont augmenté leurs dépenses en vertu de la stratégie d'atténuation de l'incidence de la vigueur du dollar canadien et de l'intensification de la concurrence. Dans les catégories commercialisation et ristournes promotionnelles, les frais d'exploitation ont progressé par rapport à l'exercice précédent, car les propriétés ont mis en œuvre différentes stratégies visant à regagner les clients perdus au profit des concurrents américains. Ces stratégies ont pris notamment la forme du nouveau programme Total Rewards de Casino Windsor et d'une augmentation des offres de divertissement et des ristournes promotionnelles pour les hôtels à Casino Rama et aux propriétés de Niagara. Pour les casinos dans les complexes de villégiature, malgré les ajustements apportés à la dotation en personnel en raison de la baisse d'achalandage qui ont entraîné des économies de 14 millions de dollars, la charge salariale exprimée en pourcentage du total des produits a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution des produits et de la priorité stratégique d'OLG visant à maintenir et améliorer le service à la clientèle.

En plus du suivi des indicateurs de rendement clés précédents par OLG, une analyse courante de la part de marché est effectuée à Casino Windsor et aux casinos de Niagara. La part de marché de Casino Windsor a rétréci depuis 1999 par suite de l'ouverture à Détroit de trois casinos en 17 mois entre juillet 1999 et novembre 2000. Puis, au cours de l'exercice 2007, le marché du jeu de Détroit-Windsor a fléchi de 1,2 p. cent, ce qui constitue une première, en raison du ralentissement des activités dans le secteur de l'automobile au Michigan et de l'augmentation du prix de l'essence qui a modifié les habitudes de dépense des clients américains. Les casinos de Niagara disputent la part de marché à cinq établissements de l'État de New York qui, collectivement, comptent environ 9 100 machines à sous et terminaux de loterie vidéo. À l'échelle régionale, quatre salles de machines à sous offrant environ 7 950 machines à sous ont été ouvertes dans des « racinos » en Pennsylvanie au cours de l'exercice précédent.

C4. Tendances – Casinos dans les complexes de villégiature

Les produits de Casino Windsor ont reculé de 39 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, car les concurrents du marché de Détroit ont eux aussi ajouté des services et du stationnement. En juin 2007, MotorCity Casino a commencé la présentation de ses services supplémentaires et de la nouvelle section de la salle de jeu et, en novembre 2007, il a inauguré sa nouvelle tour hôtelière. En octobre 2007, MGM Grand a ouvert son nouveau casino de 800 millions de dollars US.

Le projet Caesars Windsor, grande initiative d'entreprise visant à ramener des milliers de clients américains, transformera le casino du complexe de villégiature de Windsor en l'une des plus importantes attractions de la région Windsor-Détroit et en destination touristique.

Les produits nets combinés de Casino Niagara et Fallsview ont atteint 630 millions de dollars, soit 13 millions de dollars de moins qu'à l'exercice précédent. À Fallsview, des activités de commercialisation fructueuses ont entraîné une légère augmentation des produits par rapport à l'exercice précédent alors qu'à Casino Niagara, le recul des produits s'est maintenu.

Les produits de Casino Rama ont également fléchi pour s'établir à 16 millions de dollars de moins qu'à l'exercice 2007. Cette baisse est principalement attribuable à l'accroissement de la concurrence au sein même de la province de la part des propriétés d'OLG comme la salle de machines à sous OLG à Woodbine ainsi que des propriétés américaines avoisinantes.

Casino Rama demeure néanmoins populaire grâce à sa réputation d'offrir du divertissement et des événements sportifs de qualité incomparable et aux campagnes de commercialisation et de promotion qui ont contribué à déjouer les effets de l'accentuation de la concurrence.

C5. Risques – Casinos dans les complexes de villégiature

Les casinos OLG dans les complexes de villégiature font face aux mêmes risques et défis que toutes les entreprises axées sur le tourisme en Ontario. Ces établissements d'OLG se sont employés à atténuer les contrecoups négatifs de ces facteurs par des mesures de compression des coûts, de nouvelles initiatives promotionnelles, des services de grande valeur et un éventail complet de divertissements de premier ordre. Des investissements importants comme l'agrandissement de Casino Windsor et son changement de nom pour Caesars Windsor constituent pour les casinos OLG dans les complexes de villégiature des stratégies à long terme qui ne généreront pas immédiatement de profits, car les coûts amortis devraient excéder l'augmentation des produits, ce qui en entraînera une perte au prochain exercice.

D'autres améliorations seront apportées à la faveur de l'examen actuellement en cours de l'efficacité des initiatives d'OLG en matière de jeu responsable. OLG se tourne résolument vers les nouvelles technologies novatrices, comme la biométrie, en vue de dispenser les meilleurs services possibles avec les programmes d'exclusion des joueurs et d'autres programmes sur le jeu responsable.

2. SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Les rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 se sont élevées à 1,9 milliard de dollars, en baisse de 73 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à l'augmentation des commissions, des charges d'amortissement et des lots de loterie.

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :	2008 (millions $)	2007 (millions $)
Exploitation	1 872 $	1 945 $
Financement	(1 519)	(1 659)
Investissement	(400)	(199)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(47) $	87 $

Les sorties de fonds liées aux activités de financement se sont chiffrées à 1,5 milliard de dollars, ce qui inclut le remboursement d'un prêt bancaire ayant servi à l'acquisition de Casino Fallsview et les paiements à la province de l'Ontario. Le prêt initial de 794 millions de dollars a été obtenu à l'exercice 2005 et est remboursable en cinq ans au taux d'intérêt annuel de 4,4 p. cent. Les paiements directs versés à la province de l'Ontario se sont élevés à 1,4 milliard de dollars, en hausse de 19 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ces paiements correspondent au bénéfice net redressé en fonction des besoins en fonds de roulement et des dépenses en immobilisations.

Les sorties de fonds liées à l'investissement, qui incluent des acquisitions d'immobilisations et des activités de construction, se chiffrent à 400 millions de dollars, soit 201 millions de dollars de plus qu'à l'exercice 2007. Les investissements les plus importants de l'exercice ont été l'agrandissement et le réaménagement de Casino Windsor, la construction du centre d'énergie à Casino Windsor et le renouvellement des machines à sous.

3. GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

OLG s'expose à un certain nombre de risques commerciaux susceptibles de nuire fortement à sa capacité de réaliser ses objectifs financiers et non financiers. Même si les risques ne peuvent être éliminés, les stratégies d'OLG visent à définir et gérer les risques clés à l'intérieur de la marge de manœuvre acceptable. Un processus officiel de Gestion des risques d'entreprise (GRE) est appliqué aux activités commerciales quotidiennes de même qu'aux initiatives et aux projets stratégiques.

OLG gère son profil de risques et conduit ses affaires de manière à ne pas exposer ses clients et ses employés à des préjudices ou la Société à la critique ou à la désapprobation du public.

Une évaluation des risques est actuellement effectuée à la grandeur de l'entreprise en collaboration avec la haute direction. Elle est un facteur clé dans la planification et l'affectation des ressources. Cette évaluation analyse l'incidence et la probabilité des événements à risque, en particulier lorsqu'ils se répercutent sur les rapports financiers, la conformité aux règlements et la réputation d'OLG, soit la confiance qu'ont en elle les clients, le gouvernement et le public. Les risques sont évalués régulièrement ou à la suite d'un événement à risque important (p. ex., modifications importantes à caractère économique ou réglementaire, terrorisme, pandémie). Un directeur, Gestion des risques d'entreprise, prend en charge les aspects éducation, responsabilisation du processus et coordination à l'échelle de l'entreprise.

Un Bureau de direction des projets supervise la planification et la gestion des initiatives de l'entreprise au moyen d'une structure de régie qui inclut un Conseil d'investissements liés aux projets, organisme exécutif qui supervise le portefeuille de projets d'OLG. L'évaluation des risques constitue un élément clé dont tient compte le Conseil dans l'établissement de l'ordre de priorité des initiatives.

L'évaluation en cours cible les neuf principaux risques clés auxquels fait face OLG.

Risque lié à la responsabilité sociale – Risque que la Société conduise ses affaires de manière à exposer ses clients et ses employés à des préjudices ou la Société à la critique ou à la désapprobation du public.

Risque lié à l'affectation des ressources – Risque que l'affectation des ressources financières et humaines ne permette pas à la Société d'optimiser le service à la clientèle et les occasions d'affaires.

Risque lié au leadership – Risque que les employés ne bénéficient pas de la direction, de la vision et du soutien leur permettant de remplir efficacement leur tâche.

Risque lié à la gestion des compétences – Risque de ne pas détecter la relève pour les postes clés et de ne pas perfectionner et gérer efficacement les ressources humaines et intellectuelles nécessaires pour favoriser et soutenir la capacité de la Société d'atteindre ses objectifs commerciaux.

Risque lié aux relations avec les actionnaires – Risque de ne pas gérer efficacement les attentes, causant ainsi une perte de la confiance du gouvernement susceptible de compromettre l'exécution des stratégies commerciales.

Risque lié à la satisfaction des clients – Risque que les processus, les produits ou les services de la Société ne comblent ou ne dépassent pas toujours les attentes de l'acheteur.

Risque lié à l'interruption des activités – Risque que des perturbations imprévues (économie, catastrophe, travail, technologie) interrompent les activités quotidiennes et nuisent à la capacité de la Société de réaliser ses objectifs commerciaux.

Risque lié à la concurrence – Risque de ne pas réagir efficacement aux changements de cap et aux tendances dans le marché ou l'économie.

Risque lié au portefeuille d'activités de l'entreprise – Risque de ne pas hiérarchiser efficacement les produits ou de ne pas équilibrer les activités dans un contexte stratégique en vue d'optimiser le rendement commercial.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables de la Société, énoncées dans la note intitulée Principales conventions comptables (Note 1 afférente aux états financiers consolidés), sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et appliquées de façon uniforme.

La Société doit amorcer la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vue de produire ses rapports en complète conformité avec ces normes à l'exercice 2012. La direction entreprendra un exercice d'auto-évaluation comprenant l'élaboration d'un plan de transition détaillé au cours de l'exercice 2009.

5. ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Rapprochement du total des produits

Rapprochement du total des produits et des produits énoncés à la note 14

Les éléments listés représentent les produits et les charges nécessaires au rapprochement du total des produits et des produits énoncés à la note 14, conformément aux PCGR du Canada. Les renseignements suivants doivent être lus conjointement avec la note 14 afférentes aux états financiers consolidés.

2008	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes	Total
Total des produits	1 210 180 $	1 704 645 $	2 140 019 $	5 054 844 $
Lots de loteries	1 566 091	–	–	1 566 091
Intérêts et autres produits	(5 678)	(23 051)	(19 412)	(48 141)
Perte (gain) de change	(37)	(9 545)	(1 457)	(11 039)
Réaffectation des services de soutien	2 569	(394)	4 454	6 629
Produits énoncés à la note 14	2 773 125 $	1 671 655 $	2 123 604 $	6 568 384 $

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes	Total
Total des produits	1 214 959 $	1 766 249 $	2 056 664 $	5 037 872 $
Lots des loteries	1 444 145	–	–	1 444 145
Intérêts et autres produits	(5 176)	(22 795)	(18 205)	(46 176)
Perte (gain) de change	3	(13 361)	(3 420)	(16 778)
Réaffectation des services de soutien	1 676	(531)	5 989	7 134
Produits énoncés à la note 14	2 655 607 $	1 729 562 $	2 041 028 $	6 426 197 $

Le total des produits sert de dénominateur dans le calcul de la marge sur le bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et de la charge salariale en pourcentage du total des produits.

Rapprochement du bénéfice net

Rapprochement du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et du bénéfice net énoncé à la note 14

Les éléments listés représentent les produits et les charges nécessaires au rapprochement du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement et du bénéfice net, conformément aux PCGR du Canada. Les renseignements suivants doivent être lus conjointement avec la note 14 afférentes aux États financiers consolidés.

2008	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes	Total
Bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement	718 610 $	369 042 $	1 084 036 $	2 171 688 $
Amortissement	(33 211)	(137 679)	(88 617)	(259 507)
Intérêts débiteurs	(976)	(13 228)	–	(14 204)
Cotisation sur les gains	–	(285 304)	(17 939)	(303 243)
Réaffectation des services de soutien et des activités interentreprises	2 806	11 270	(1 379)	12 697
Bénéfice net énoncé à la note 14	687 229 $	(55 899) $	976 101 $	1 607 431 $

2007	Loteries et Bingo	Casinos dans les complexes de villégiature	Casinos OLG et salles de machines à sous OLG dans les hippodromes	Total
Bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement	772 083 $	446 415 $	1 033 831 $	2 252 329 $
Amortissement	(30 449)	(136 669)	(71 312)	(238 430)
Intérêts débiteurs	–	(26 864)	–	(26 864)
Cotisation sur les gains	–	(297 663)	(19 266)	(316 929)
Réaffectation des services de soutien et des activités interentreprises	(593)	(1 519)	127	(1 985)
Bénéfice net énoncé à la note 14	741 041 $	(16 300) $	943 380 $	1 668 121 $

L'affectation des services de soutien et des activités interentreprises est éliminée aux fins du calcul du bénéfice ajusté avant intérêts et amortissement puisque ces éléments sont considérés comme ne faisant pas partie de l'étendue du contrôle de gestion divisionnaire et, par conséquent, exclus des mesures de rentabilité internes.

Honoraires versés aux vérificateurs externes

Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008, la Société a chargé ses vérificateurs externes indépendants Grant Thornton LLP, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., Ernst and Young LLP et Deloitte & Touche s.r.l. de dispenser des services dans les catégories énoncées ci-dessous et leur a versé les honoraires indiqués.

	Grant Thornton	KPMG	Ernst & Young	Deloitte & Touche	Exercice 2008 Total	Exercice 2007 Total
Services de vérification	225 075 $	981 229 $	219 825 $	– $	1 426 129 $	1 200 609 $
Services de vérification connexes	43 411	145 238	–	461 586	650 235	279 167
Services fiscaux	–	54 287	–	7 950	62 237	610 566
Autres services	298 777	503 177	126 500	151 553	1 080 007	1 262 221
Total de tous les services	567 263 $	1 683 931 $	346 325 $	621 089 $	3 218 608 $	3 352 563 $

Note : préparés selon une comptabilité d'exercice.

Ce Rapport annuel est imprimé sur du papier Rolland Enviro100 contenant uniquement des fibres postconsommation, procédé sans chlore et fabriqué au Canada à partir d'énergie biogaz (une énergie de remplacement verte produite par la décomposition de déchets provenant d'un site d'enfouissement) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et enrayer l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Rolland Enviro100 évite l'abattage d'arbres matures, réduit la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, utilise 80 % moins d'eau que le processus conventionnel de fabrication du papier et contribue à réduire la pollution de l'air et de l'eau.

Certifié

Procédé sans chlore

100 % fibres postconsommation

Recyclable là où les installations nécessaires existent

BIO GAZ ÉNERGIE

Source d'énergie verte